



DELIBERATION

Séance du Conseil municipal du mardi 11 avril 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 03 avril 2023, s'est réuni le mardi 11 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de David ROBO, Maire

Présents :

M. ROBO, M. LE GUERNEVÉ, M. THEPAUT, Mme JEAN, M. AZGAG, Mme PENHOUE, M. ARS, M. GILLET, Mme PÉLERIN, Mme BAKHTOUS, M. LE BRUN, Mme DELATTRE, Mme TALMON, M. MAHE O'CHINAL, Mme MANCHEC, M. LALOUX, M. ROUILLON, Mme CLEQUIN, M. RIVERY, Mme BAROIN, M. PAGE, Mme BODIGUEL, M. KERMORVANT, Mme SCHMID, M. HUGÉ, M. GICQUEL, Mme DEVOILLE, Mme KERGUERIS, Mme BOEDÉC, M. MENIER, Mme LE TUTOUR, M. UZENAT, M. POIRIER, M. LE MOIGNE, Mme BERTHIER, Mme DUMAS, M. LE MESTRE, Mme KERGOSIEN, M. AUFFRET, M. RIOU

Pouvoirs :

Mme LE PAPE représenté(e) par M. THEPAUT
Mme LE HENANFF représenté(e) par M. LE GUERNEVÉ
Mme MONNET représenté(e) par M. AUFFRET

Absent(s) :

M. RICHER, M. D'ABOVILLE

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER

**Approbation du procès-verbal
de la séance du 06 février 2023**

Bonsoir à toutes et à tous. Il est 18 heures, nous allons débiter notre séance du Conseil municipal. Je salue la présence d'une partie du CMJ nouvellement installé depuis quelques semaines. Je les remercie pour leur investissement et leur passion.

J'ai reçu les pouvoirs de Mme LE PAPE pour M. THEPAUT, de Mme LE HENANFF pour M. LE GUERNEVE, de Mme DUMAS pour M. UZENAT, de Mme MONNET pour M. AUFFRET. Le secrétaire de séance est Marc-Antoine MENIER.

Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la précédente séance ?

M. AUFFRET : Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite revenir sur le compte-rendu du Conseil municipal du 5 décembre approuvé au dernier Conseil municipal. A l'occasion du bordereau sur le renouvellement des conseils de quartier, je vous avais sollicité pour savoir si une commission était prévue pour sélectionner ces conseillers de quartier et si des élus de l'opposition y siègeraient. Vous m'avez répondu oui. Je tiens ici le document. Les conseils de quartier ont été installés le 15 mars dernier. De commission, il s'agissait en fait de votre adjointe uniquement, accompagnée d'un agent de la mairie. Quant à l'implication de l'opposition, elle a été réduite à pas grand-chose, voire rien du tout. Votre majorité a choisi ses propres conseillers de quartier, seule. Quand les conseillers de quartier sont désignés par un seul adjoint sans grille d'analyse et de manière opaque, c'est la sincérité de la démocratie participative qui est fragilisée. A notre sens, c'est regrettable de ne pas avoir choisi des méthodes plus transparentes pour sélectionner les conseillers de quartier.

M. LE MAIRE : Je pensais effectivement que l'opposition était associée au choix des conseillers de quartier. De mémoire, je parle sous le contrôle de Latifa BAKHTOUS et des services qui sont derrière moi, 138 conseillers de quartier ont été installés il y a maintenant deux semaines, sur 144 places proposées, au sein des 8 conseils de quartier. Il y a eu 155 candidatures. Il y a donc des personnes sur liste d'attente au sein de certains conseils de quartiers. Donc 99,5% des vannetais et des vannetaises, qui ne sont pas « mes » conseillers de quartier comme vous venez de le dire M. AUFFRET, mais bien « les » conseillers de quartier de la ville de Vannes, à 5 ou 6 exceptions près dont les motivations semblaient très floues pour certaines, n'ont pas été retenues.

Il n'y a pas de remarques particulières sur le procès-verbal de la précédente séance ?, il est donc adopté.

Nous examinerons en fin de séance la proposition de délibération de M. AUFFRET.



DELIBERATION

Séance du Conseil municipal du mardi 11 avril 2023

Ordre du jour

- Désignation du Secrétaire de Séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 février 2023

Pôles concernés	N°	Objet du dossier	Commission concernée	Rapporteur
SECRETARIAT GENERAL	1	- AFFAIRES GENERALES - Subvention exceptionnelle - Séismes en Turquie et Syrie	Administration Générale et Finances Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers	ROBO David
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	2	- COMMANDE PUBLIQUE - Systèmes d'information - Groupement de commandes	Administration Générale et Finances	THEPAUT Gérard
SECRETARIAT GENERAL	3	- AFFAIRES GENERALES - Opération de revitalisation de territoire - Avenant au titre du programme national "Petites Villes de Demain"	Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités	THEPAUT Gérard
SECRETARIAT GENERAL	4	- AFFAIRES FONCIERES - Collège Jules Simon - Transfert de propriété au Département	Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités	THEPAUT Gérard
PÔLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION	5	- AFFAIRES SOCIALES - Rapport annuel sur l'accessibilité 2022	Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers	DELATTRE Chrystel
PÔLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION	6	- AFFAIRES SOCIALES - Programmation Contrat de Ville 2023	Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers Administration Générale et Finances	AZGAG Mohamed
PÔLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION	7	- AFFAIRES SOCIALES - Plan de lutte contre la pauvreté	Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers	AZGAG Mohamed
PÔLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION	8	- AFFAIRES SOCIALES - Un toit, 2 générations	Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers Administration Générale et Finances	TALMON Virginie

DELIBERATION

Seance du 11-04-2023

PÔLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION	9	-	AFFAIRES GENERALES - Maison des associations - Locaux associatifs - Règlements	Politiques Publiques	BAKHTOUS Latifa
PÔLE ANIMATION EDUCATION	10	-	CULTURE-EVENEMENTIEL - Office Public de la Langue Bretonne - Charte Ya d'ar Brezhoneg - Certification niveau 2	Politiques Publiques	PAGE Jean-Jacques
PÔLE ANIMATION EDUCATION	11	-	CULTURE-EVENEMENTIEL - Labellisation 100% Education Artistique et Culturelle - Candidature	Politiques Publiques	LE GUERNEVE Fabien
PÔLE ANIMATION EDUCATION	12	-	CULTURE-EVENEMENTIEL - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Règlement intérieur	Politiques Publiques	LE GUERNEVE Fabien
PÔLE ANIMATION EDUCATION	13	-	CULTURE-EVENEMENTIEL - Patrimoine - Visites guidées - Convention de partenariat avec l'Office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme - Renouvellement	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	MAHE O'CHINAL Patrick
PÔLE ANIMATION EDUCATION	14	-	CULTURE-EVENEMENTIEL - Semaine du Golfe - Edition 2023 - Convention	Politiques Publiques Administration Générale et Finances	PELERIN Nadine
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	15	-	RESSOURCES HUMAINES - Tableau des emplois	Administration Générale et Finances	ROBO David
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	16	-	FINANCES - Subventions aux associations	Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers Politiques Publiques Administration Générale et Finances	BAKHTOUS Latifa

Instances Municipales

CONSEIL MUNICIPAL - Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des Collectivités Territoriales.

Point n° : 1

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

AFFAIRES GENERALES

Subvention exceptionnelle - Séismes en Turquie et Syrie

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Les séismes du 6 février 2023, ont provoqué la mort de plus de 50 000 personnes. Face à cette tragédie, la ville de Vannes exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

En complémentarité de l'aide internationale et nationale, et en lien avec la communauté turque de Vannes, il est proposé que la ville de Vannes apporte son soutien aux populations sinistrées et à la reconstruction de ses villes par l'attribution d'une subvention de 50 000 € au profit du FACECO « Turquie-Syrie », fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères qui permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Vu l'avis des Commissions :

Administration Générale et Finances

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers

Je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 50 000 € au profit du FACECO « Turquie-Syrie » pour l'action de soutien aux populations victimes des séismes en Turquie et en Syrie.
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MAIRE : Nous avons cherché en vain, des associations locales à qui nous aurions pu verser directement cette aide. A la vue des incertitudes de la destination de ces fonds, et après en avoir parlé avec la communauté turque de Vannes, ainsi que les pompiers qui sont intervenus essentiellement en Turquie, il nous a paru effectivement plus rigoureux et plus clair de verser cette subvention directement au Ministère des Affaires Etrangères qui redistribue cette aide à travers la communauté européenne qui a installé une commission le

20 mars dernier. Aujourd'hui, ce sont toujours des milliers de syriens et de turques qui vivent dans des baraquements de fortune, voire sous des toiles de tente.

M. AUFFRET : Nous voterons bien-sûr cette subvention. Nous avons tous été touchés par les conséquences du séisme en Turquie et en Syrie. La communauté turque de Vannes, très présente dans notre ville, a été particulièrement affectée par ce drame et cette subvention en solidarité est bienvenue. Cette subvention n'est pas anodine pour le budget de la commune et j'aimerais savoir si le Faceco, à qui la ville enverra la subvention, pourrait nous communiquer un bilan, même succinct, de l'utilisation de ces fonds.

M. LE MAIRE : Oui, car j'ai souhaité, je ne sais pas si cela sera possible, que si ces fonds étaient destinés à une ville précise, quelle que soit sa taille, nous en soyons informés.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR	42	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUEt, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 2

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

COMMANDE PUBLIQUE

MARCHES PUBLICS

Systemes d'information - Groupement de commandes

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Afin d'obtenir des offres économiquement plus intéressantes en ce qui concerne l'achat de matériels, de logiciels ou de prestations de service informatiques, il est proposé de constituer un groupement de commandes, au sens des articles L2113-6 et 7 du code de la Commande Publique entre la ville de Vannes, son CCAS et Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa).

Ce groupement serait régi par la convention jointe en annexe, qui en fixe le périmètre ainsi que les modalités de fonctionnement. Le coordonnateur du groupement serait la ville de Vannes qui, à ce titre, assurerait la passation des marchés.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de créer un groupement de commandes associant la ville de Vannes, son CCAS et GMVa pour les familles d'achats informatiques précisées dans la convention ci-annexée ;
- d'approuver ladite convention ;
- de désigner la ville de Vannes comme collectivité coordonnatrice ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

ENTRE l'EPCI GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION représentée par son président, M David ROBO,

ET

La ville de VANNES, représentée par son Maire-Adjoint, M Fabien LE GUERNEVÉ,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale de Vannes, représenté par son vice-président M Mohamed AZGAG,

Il est arrêté ce qui suit :

Le code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Du fait de besoins similaires et récurrents entre les entités publiques précitées, il apparaît pertinent de conclure un groupement de commandes à durée indéterminée relatif à l'achat de matériels, solutions et prestations informatiques précisées à l'article 1.

En ce qui concerne le choix du type de groupement, et conformément aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique, il s'agira d'un groupement de commandes avec désignation d'un coordonnateur chargé de l'ensemble des opérations de mise en concurrence, jusqu'à la notification des marchés au nom et pour le compte des autres membres.

L'exécution des marchés sera ensuite assurée par chaque membre du groupement pour la part le concernant.

La présente convention constitutive du groupement, signée entre ses membres, acte les modalités de son fonctionnement.

ARTICLE 1er : Objet et membres du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué entre l'EPCI Golfe du Morbihan Vannes agglomération, la ville de Vannes et son CCAS, conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique.

Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés publics pour l'achat de :

DELIBERATION

- a) Matériel informatique (ordinateurs fixes, portables, tablettes, accessoires, serveurs, stockage, équipements réseaux, équipements de téléphonie, tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, systèmes de vidéoconférence, solutions de reprographie, et autres matériels assurant des fonctions similaires)
- b) Logiciels (acquisition de droits d'usage et de licences)
- c) Prestations (infogérance, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre informatique, maintenance, audits et conseils)

Les membres du groupement ne sont pas tenus de participer à chaque consultation. Chacun fera connaître son besoin en réponse à une demande du coordonnateur, ainsi que la date souhaitée d'entrée en vigueur des prestations.

ARTICLE 2 : Coordonnateur du groupement de commandes

La ville de Vannes est désignée coordonnateur du groupement et à la qualité de pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 3 : Répartition des rôles entre le coordonnateur et les autres membres du groupement

Il incombe au coordonnateur désigné à l'article 2 de la présente convention de procéder à l'organisation des opérations de constitution des dossiers de marchés, de sélection des fournisseurs, de la notification, des avis d'attribution et du contrôle de légalité au nom et pour le compte des membres du groupement.

Le recensement des besoins exprimés sera réalisé par la ville de Vannes et, le moment venu, par le service informatique commun de GMVA.

En conséquence, relèvent notamment du coordonnateur les missions suivantes :

- Choix de la procédure,
- Rédaction du dossier de consultation,
- Rédaction et envoi des avis d'appel à la concurrence,
- Mise à disposition du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme MEGALIS,
- Gestion des questions posées par les candidats et centralisation des réponses,
- Réception des plis,
- Analyse des offres et négociations le cas échéant,
- Présentation de l'analyse en Commission d'appel d'offres (CAO),
- Information des candidats évincés,
- Transmission si besoin au contrôle de la légalité,
- Notification,
- Rédaction et publication de l'avis d'attribution.

Relèvent de chaque membre du groupement les missions suivantes :

- la transmission en temps utile au coordonnateur d'un état de ses besoins,
- le contrôle du respect par ses services des clauses du marché,
- l'exécution financière des contrats pour la part le concernant,
- l'exécution opérationnelle pour la part le concernant : passation des commandes, gestion des livraisons, réception et service fait.

À compter de l'exécution, en cas de litige entre un membre et le titulaire, il appartiendra au membre concerné d'en informer le coordonnateur.

DELIBERATION

ARTICLE 4 : Procédure de passation des marchés et/ou accords-cadres

La procédure de passation des marchés publics sera déterminée par le représentant du coordonnateur du groupement, en lien avec les autres membres du groupement.

Le coordonnateur informe les membres du groupement du déroulement de la procédure.

ARTICLE 5 : Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Communiquer au coordonnateur une évaluation quantitative et qualitative de ses besoins,
- Respecter les demandes du coordonnateur en répondant dans le délai imparti,
- Respecter les clauses du contrat signé par le coordonnateur,
- Assurer l'exécution comptable du ou des marchés qui le concernent,
- Participer au bilan de l'exécution des marchés,
- Informer le coordonnateur du groupement de tout litige né à l'occasion de l'exécution de ses marchés. Le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution des marchés relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement.

ARTICLE 6 : La Commission d'appel d'offres du groupement

La Commission d'appel d'offres interviendra dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales. La Commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur. La Commission d'appel d'offres de la ville de Vannes se réunira autant que de besoin.

ARTICLE 7 : Responsabilité des membres du groupement

En application de l'article L.2113-7 du code de la commande publique, les acheteurs membres du groupement sont solidairement responsables des opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte.

ARTICLE 8 : Entrée en vigueur et durée de la présente convention

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties jusqu'à sa résiliation.

ARTICLE 9 : Modalités d'exécution des marchés

Chaque membre du groupement est chargé de l'exécution financière pour la part des prestations le concernant.

Chaque marché précisera les modalités d'exécution des marchés (émission de bons de commandes, passation des marchés subséquents, règlement des factures,...), qui pourront être centralisées au service commun (par exemple achats complexes), ou bien gérées directement par chaque membre (achat standard de petit matériel,...).

DELIBERATION

Chaque membre demeure responsable de l'exécution des marchés conclus pour ses besoins propres.

ARTICLE 10 : Adhésion au groupement de commandes de nouvelles communes

Toute commune (ou autre personne morale comme un CCAS) pourra rejoindre le groupement de commandes, en adhérant à la convention.

Cette adhésion devra faire l'objet d'une approbation et d'un avenant à la présente convention, par délibérations des instances délibérantes de l'ensemble des membres (anciens et postulants).

Les achats de la commune nouvellement adhérente ne pourront concerner que des marchés dont la passation est postérieure à son adhésion.

ARTICLE 11 : Retrait du groupement de commandes et résiliation de la convention

Chaque membre conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes, par décision écrite notifiée au coordonnateur. Ce retrait ne saurait concerner des consultations lancées ou des marchés et accords-cadres conclus.

Il n'aura d'effet que pour les consultations futures lancées au nom du groupement.

Le retrait du groupement sera réalisé par voie d'avenant.

Le présent groupement pourra être résilié par délibérations ou décisions concordantes des instances délibérantes ou décisionnelles de l'ensemble de ses membres.

Cette résiliation sera sans effet sur les marchés notifiés au nom du groupement, dont l'exécution perdurera conformément à leurs dispositions particulières.

ARTICLE 12 : Substitution au coordonnateur

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur. Cette convention sera approuvée par délibérations ou décisions concordantes des instances délibérantes ou décisionnelles de l'ensemble des membres restant du groupement.

La Commission d'appel d'offres du groupement sera modifiée en conséquence.

ARTICLE 13 : Capacité à agir en justice

Le représentant du coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte sur sa démarche et son évolution.

À compter de l'exécution, en cas de litige avec le titulaire, chaque membre du groupement sera chargé d'exercer sa propre action en justice.

Il appartiendra dans ce dernier cas, à chaque membre du groupement, d'informer le coordonnateur des éventuels litiges et des suites qui leur sont données.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur se réserve la possibilité de diviser la charge financière par le nombre de membres concernés par la consultation ou le marché litigieux. Pour ce faire un titre de recettes sera émis par le coordonnateur.

Point n° : 3

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

AFFAIRES GENERALES

Opération de revitalisation de territoire - Avenant au titre du programme national "Petites Villes de Demain"

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Les communes d'Elven, de Grand-Champ et de Sarzeau ont adhéré en octobre 2021 au programme national « Petites Villes de Demain » (PVD).

Conformément au cadre posé par l'Etat et au diagnostic réalisé localement, il convient aujourd'hui pour ces communes, de formaliser leurs stratégies et leur plan d'action dans une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La commune de Vannes disposant déjà d'une ORT, mise en place dans le cadre du programme Action Cœur de Ville (ACV), les textes prévoient que la convention « Petites Villes de Demain » vaut avenant à la convention ORT vannetaise. C'est à ce titre que la commune de Vannes doit en être signataire.

Vu l'avis de la Commission :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités

Je vous propose :

- d'approuver le projet de convention cadre « Petites Villes de Demain » valant avenant à l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée en 2019 dans le cadre du programme Action Cœur de Ville,
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 4

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

AFFAIRES FONCIERES

Collège Jules Simon - Transfert de propriété au Département

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

En application des dispositions de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, la commune s'est engagée aux termes d'une convention sous seing privé du 15 mars 2006 à transférer au Département l'emprise du collège Jules Simon.

Monsieur le Président du conseil départemental en a sollicité le transfert à titre gratuit le 14 octobre 2020.

La commune et le département ont délimité ensemble le périmètre transféré qui porterait sur une emprise d'environ 15 800 m², cadastrée sous les numéros 214, 215 et pour partie 434 de la section BP. La chapelle Saint-Yves, propriété communale, serait ainsi distincte de l'assiette du collège.

Vu l'avis de la Commission :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités

Je vous propose :

- de décider de céder, à titre gratuit, au département du Morbihan l'emprise ci-dessus désignée d'une contenance d'environ 15 800 m² cadastrée section BP numéros 214, 215 et pour partie 434, déterminée en collaboration avec le conseil départemental et représentée sur le plan de division joint, sur laquelle le collège Jules Simon est implanté ;
- de constituer au profit de la commune et à titre gratuit une servitude tout temps, toutes heures pour l'entretien et la réparation de la chapelle (droit d'échelle) ainsi qu'un accès à la crypte à la convenance communale ;
- de prévoir que cette mutation sera authentifiée par acte administratif, les frais de cette mutation, notamment de géomètre, seront à la charge du département ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. UZENAT : Nous approuvons évidemment cette délibération. Simplement, une question et une remarque. La question concerne l'ex école Paul BERT dont la ville avait l'usage, notamment lorsqu'il existait un bureau de vote. Donc là nous voyons en observant la carte que cette emprise fait bien partie de celle cédée au Département. Savez-vous précisément quel usage il est prévu d'en faire ? Si ce sera à terme une extension pour accueillir d'éventuelles salles ou est-ce que ça pourrait être un lieu qui pourrait bénéficier, même s'il est propriété du Département, à d'autres usages, notamment municipaux. La deuxième chose, plutôt une remarque, c'est évidemment une bonne chose que la ville cède gratuitement cette emprise, mais personne n'oubliera que dans des transactions plus ou moins récentes, le Département ne s'est pas forcément montré, notamment avec la ville de Vannes, des plus ouvert pour négocier des prix. Je pense en particulier à l'ancien GRETA, nous avons eu l'occasion de le dire au moment où la transaction a été votée à travers le rachat par l'établissement public foncier de Bretagne. Donc simplement que le Département puisse s'inspirer de cette bonne pratique, sans doute pas la gratuité, mais qu'en tout état de cause, à partir du moment où nous sommes sur des enjeux d'intérêt général, d'intérêt public, que la puissance publique départementale puisse consentir des efforts, qu'en en tout cas, c'est la ville qui en fait la demande. C'est le vœu que je me permets de formuler au nom de notre groupe.

M. AUFFRET : Je profite de ce bordereau, que nous voterons, pour évoquer le transfert inverse de propriétés du Département vers la ville. Vous avez évoqué récemment en réunion publique être en négociation avec le Département pour le transfert de plusieurs voiries. Le boulevard de la Paix, propriété du Département, qui a vu l'installation de pistes cyclables temporaires. Le temporaire dure depuis 2020 et mérite urgemment des aménagements plus durables que vous indiquez ne pouvoir entreprendre faute d'avoir la propriété de la voirie. Des instruments de mesures du trafic routier ont été récemment installés sur cet axe ainsi que sur plusieurs autres pour déterminer le degré d'usage et d'usure de la voirie, indiquant que des négociations avancent. Sans déflorer trop avant ce qui relève évidemment d'une négociation privée, pouvez-vous nous indiquer quelles voiries la commune souhaite reprendre à son compte et sous quel calendrier vous espérez pouvoir conclure ces négociations ?

M. LE MAIRE : Nous ne sommes qu'au quatrième bordereau M. AUFFRET et vous êtes déjà hors sujet. Heureusement, il n'y a pas beaucoup de bordereau ce soir. Je vous répondrai après avoir répondu à M. UZENAT. Concernant, l'ex école Paul BERT, à plusieurs reprises j'ai sollicité le Département par les années passées pour en retrouver une jouissance. Elle est aujourd'hui utilisée à deux usages. Il y a des salles informatiques pour l'ensemble des collégiens de ce collège et il y a des classes spécialisées. En tout cas, l'Education Nationale souhaite toujours en faire un usage dédié à l'enseignement spécialisé ou informatique.

Je me réjouis du soutien du Conseil départemental. Vous m'offrez une belle perche pour remercier ses élus et son ancien président, François GOULARD, et son actuel président. Je vais prendre l'exemple de la chapelle Saint-Yves : une rénovation restauration pour une réouverture trente ans après sa fermeture pour près de 10 millions d'euros. Le Département a été présent de mémoire, à plus de 3 millions d'euros. Nous pouvons nous réjouir d'avoir le Département qui est très présent sur la future salle de sport du collège Saint-Exupéry, qui va être reconstruite après le dramatique incendie de 2021. Le Département qui va aussi refaire le collège Saint-Exupéry. Aujourd'hui le Département du Morbihan est le premier partenaire de la Ville. Nous pouvons nous en réjouir. Ce n'est pas le cas de tous les Départements français. Le Département du Morbihan a dans son ADN un fort soutien pour les communes. Je me réjouis tous les matins d'avoir dans mon équipe deux conseillers départementaux et d'avoir un président qui nous soutient, aujourd'hui, demain et par le passé des communes morbihannaises qu'elles soient de gauche ou de droite. Toutes ont eu le même soutien du Département. En ce qui concerne le transfert des voiries départementales, je viens d'avoir un accord du président du Département, pour le versement d'une soulte de 3,4 millions

d'euros au profit de la commune pour la remise en état des voiries des rues de Strasbourg, Jean Jaurès, du Commerce, des boulevards de la Paix et des Iles, qui vont être dans le patrimoine communal une fois que nous aurons passé cette délibération, après que le président du Département l'aura passé d'abord en commission permanente, puis en session. Nous pouvons nous réjouir de cet accord. Nous voyons que ces voiries pour certaines sont en entrée de ville. Ce n'est pas la même philosophie entre le Département qui en fait plutôt des pénétrantes vers la ville centre qui en limitation va parfois jusqu'à 70km/h et nous qui préférons la réduire. Nous souhaitons faire pour le boulevard des Iles avec le lycée St Joseph, la Chambre des métiers, plutôt un boulevard urbain avec le réaménagement des trottoirs par rapport aux futures urbanisations, et à l'extension du futur parc du Pargo. Donc nous avons beaucoup de projets sur ces voiries dans les années à venir. La rue du Commerce mériterait aussi d'être requalifiée dans les années à venir.

M. RIOU : Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce point mais vos échanges me conduisent à faire deux remarques. La première c'est qu'en tant qu'ancien président de l'amicale Jules Simon, je ne peux que me réjouir, en tout cas si j'en vois les croquis d'architecte, de l'évolution du collège, dont j'en fais le pari devrait améliorer l'attractivité et la vie des collégiens et des personnels. A ce titre-là, je m'en réjouis. La deuxième remarque est une supplique. Je regarde votre historien d'Adjoint. Si vous vouliez bien les uns et les autres arrêter de parler du GRETA quand vous parlez du bâtiment de la Rabine qui, je le rappelle, pendant une très longue partie de son histoire, a été une école normale et pas un GRETA. C'est une toute petite partie son histoire et en terme historique et de patrimoine, j'aimerais que nous y fassions un peu attention et que nous arrêtions d'utiliser cet acronyme épouvantable, et que nous parlions d'école normale de filles.

M. LE MAIRE : Si j'étais très précis M. RIOU, je citerais le nom du dernier locataire qui est le collège Diwan qui a succédé au GRETA, pour faire plaisir à mon ami Jean-Jacques PAGE, à l'issue des Assises de la culture bretonne qui ont eu lieu il y a quelques semaines. Je vous en fait la promesse M. RIOU, d'utiliser désormais le terme d'école normale de filles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

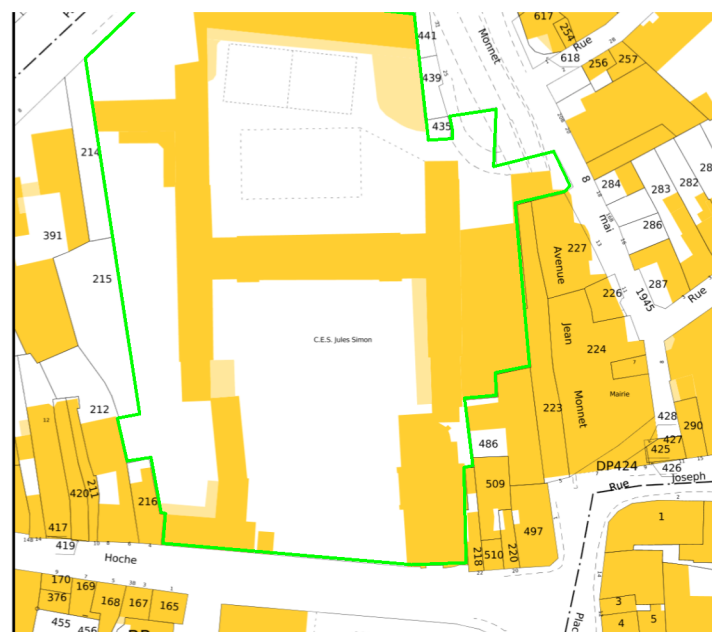
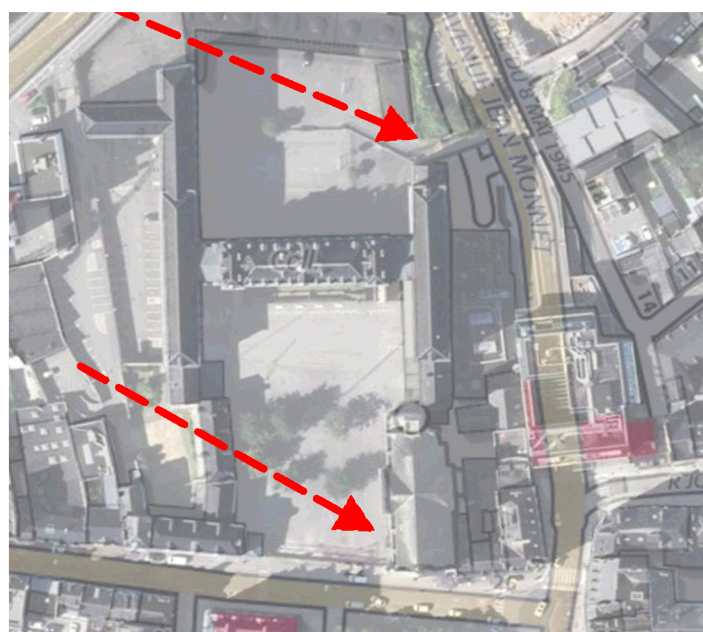
Département de Morbihan
DELIBERATION
COMMUNE DE VANNES

Place Maurice MARCHAIS et avenue Jean MONNET

Cession Commune/Département du Collège Jules SIMON

PRINCIPE DE DIVISION

DATE	NATURE DES MODIFICATIONS
23/02/2022	réunion contradictoire sur site
20/03/2023	réunion contradictoire sur site



Cadastre : BP

Parcelles : 434

- Aménagement durable ●
- Environnement et paysages ●
- Ingénierie VRD ●
- Droit de l'urbanisme ●
- Géomètres-experts ●



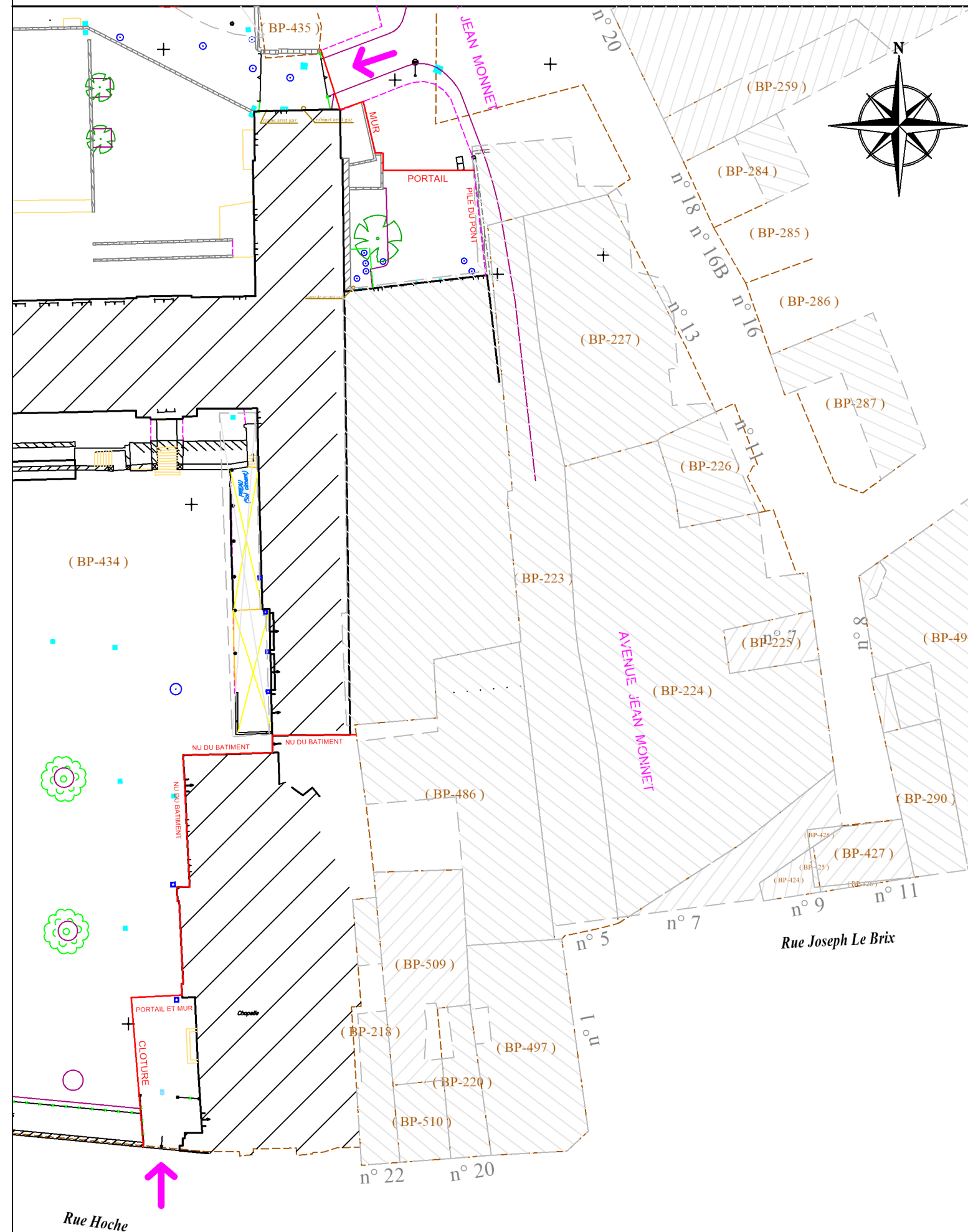
Parc d'Activités de Laroiseau
8 rue Ella MAILLART
BP 30185 56005 VANNES CEDEX
Tel : 02 97 47 23 90
Fax : 02 97 42 76 03
E-mail : vannes@geobretagnesud.com
Web : www.geobretagnesud.com

Echelle : 1/500

Pièce établie le : 20/03/2023

Référence dossier : 19v884

Réf info : 19v884.tpj



Nota:
les 2 lignes divisaires sont positionnées en surcharge du plan reçu,
pour visualiser les divisions évoquées sur place.
Les divisions réelles seront ajustées et réalisées par la suite à partir
de notre relevé des éléments existants aujourd'hui.

Point n° : 5

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

AFFAIRES SOCIALES

Rapport annuel sur l'accessibilité 2022

Mme Chrystel DELATTRE présente le rapport suivant :

La loi du 11 février 2005, prescrit aux collectivités territoriales de présenter un rapport annuel concernant l'état de l'accessibilité de la voirie, du cadre bâti ainsi que les actualités des services en matière d'accessibilité.

Vu l'avis de la Commission Communale d'Accessibilité,

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers

Je vous propose :

- de prendre acte du rapport annuel 2022 sur l'accessibilité.

Débat

M. LE MESTRE : Monsieur Le Maire, chers collègues, je souhaite tout d'abord saluer la qualité de ce rapport et surtout l'importance du travail fait par les services pour rendre la ville de Vannes toujours plus accessible aux personnes porteuses d'un handicap, avec une mention spéciale pour l'action de Chrystel DELATTRE, Adjointe au Maire en charge de l'accessibilité et de l'inclusion, qui permet véritablement d'aller vers une ville toujours plus inclusive et solidaire. C'est un travail qui doit évidemment être poursuivi. Nous le voyons bien, il y a des indicateurs à améliorer. Je ne ferai pas qu'une liste de suggestions qui viennent des habitants. Tout d'abord, développer les passages piétons lumineux qui sont une belle réussite, cela permet de renforcer véritablement la visibilité de ces endroits et la sécurité de ceux qui les empruntent. Continuer à développer la mise en accessibilité des arrêts de bus, et plus globalement l'accessibilité des trottoirs dont certains sont encore difficilement utilisables pour les personnes à mobilité réduite. Agir auprès des organismes concernés, les bailleurs sociaux notamment, pour développer le nombre de logements vraiment adaptés aux PMR qui seraient aujourd'hui insuffisants. Enfin, certains espaces piétons, notamment autour de l'université, sont régulièrement coupés par des poteaux d'éclairage qui empiètent sur ces espaces piétons, ce qui oblige les personnes à mobilité réduite à se décaler. Nous pourrions peut-être poursuivre la liste, mais je souhaitais juste illustrer le propos sur les améliorations à faire, et saluer le travail qui a été fait.

DELIBERATION

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour vos propos sur les services et pour Mme DELATTRE, infatigable défenseure de l'accessibilité de notre ville et des bâtiments municipaux. Nous étions encore en bilatéral tous les deux cet après-midi pour travailler sur différentes problématiques. Je vais juste préciser deux points avant de donner la parole à M. POIRIER. Il y a deux passages piétons lumineux sur la ville. C'est très onéreux : 13000€ par passage piéton. J'espère que nous trouverons à l'avenir des entreprises pour réduire ce coût important. Nous avons du retard sur l'accessibilité des arrêts de bus. Nous savons les uns et les autres pourquoi, c'est l'histoire. La ville a remis les bouchées doubles avec l'agglomération qui finance 50% de cette mise en accessibilité. Nous arrivons aujourd'hui à 48% d'arrêts de bus accessibles. Nous attendons maintenant le choix du délégataire des transports en commun à GMVa, pour voir s'il y aura des changements d'itinéraires ou une nouvelle philosophie, pour ré-enclencher la mise en accessibilité des arrêts non accessibles dans les prochaines années. Les élus communautaires devront choisir en fin d'année 2023.

M. POIRIER : Nous saluons également le travail fait par les services et Mme DELATTRE. Je ne vais pas reprendre les points que nous avons soulignés dans les rapports précédents. Je vais tâcher d'être concis. Je vais reprendre quelques points évoqués par M. LE MESTRE. Cette année, nous avons un rapport complet de 38 pages qui traite bien les différents aspects de l'accessibilité conformément à l'esprit de la Loi de 2005 à savoir l'espace public, le bâti, la vie du citoyen et en plus quelques informations sur la commission communale d'accessibilité. Sur le premier volet concernant la voirie, nous constatons que la progression du taux d'accessibilité est de 1% par an, c'est le taux de progression moyen depuis 6 ans, nous atteignons 73,5% en 2022. Nous savons que le taux maximum d'accessibilité est de 86%. Je sais bien que l'avenir dure longtemps, mais l'avenir se termine aussi rapidement, l'agenda de l'accessibilité va jusqu'en 2024. Il reste 2 ans donc il va falloir aller vite pour arriver au terme de cet agenda de mise en accessibilité. J'attire votre attention sur un point, dans les nouveaux aménagements de la ville : la largeur des trottoirs est de 1,40m, c'est l'arrêté de 2007 mais depuis il y a eu un certain nombre de recommandations qui suggèrent de faire des trottoirs plus larges. L'AFNOR recommande 1,80m, le Cerema recommande lui une largeur de 2,50 m. Alors, 2,50 m de largeur de trottoir dans la vieille ville, ce n'est pas toujours facile mais nous pourrions avoir plus d'ambition pour les constructions nouvelles. Ne pas se limiter à strictement 1,40m et aller vers 2m/2,50m. Pour illustrer mon propos, je prends l'exemple de la construction immobilière le long de la Rabine. Nous sommes en dessous de 2 mètres, voire même en dessous d'1,90m entre la voirie et la façade des immeubles. C'est un petit peu dommage s'agissant d'une construction nouvelle. Sauf si vous réaménagez la voirie mais pour le moment, nous ne sommes pas à 2 mètres. Autre point important, les arrêts de bus. Nous voyons que 5 arrêts de bus ont été aménagés cette année. Ce qui est dommage, c'est que nous avons juste le nombre d'arrêts de bus réalisés. Nous aimerions savoir le nombre et le pourcentage d'arrêts de bus aménagés. Nous pouvons faire la même remarque pour les plateaux, les places de stationnement adaptées ou l'éclairage des passages piétons. Nous ne savons pas où nous en sommes. J'en viens au deuxième volet sur le bâti. Nous sommes satisfaits de voir des initiatives nouvelles concernant l'habitat inclusif : 3 projets sont présentés, Resto21 à Laroiseau, 5 logements inclusifs avenue Jean Monet et 6 logements adaptés à Ménimur. Sur l'agenda d'accessibilité, vous annoncez 79% de réalisation de l'agenda fin 2022, sur la période qui couvre 2016-2024. En fait, c'est un peu trompeur car c'est seulement 55% de travaux qui ont été réalisés depuis 2016, car un certain nombre d'immeubles sont cédés où vont être cédés. Le taux de réalisation est de 55%. J'arrive au troisième volet. Une satisfaction sur l'accessibilité numérique avec la certification du site web qui est désormais totalement conforme au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. C'est un point positif. Pour finir, sur la commission communale d'accessibilité, il manque des informations. Nous n'avons pas les dates des réunions de la CCA car à la lecture nous pouvons penser qu'elle ne s'est jamais réunie en 2022. En conclusion, certes l'avenir continue, mais nous soulignons que l'agenda d'accessibilité se termine en 2024. Il reste encore beaucoup de travaux à entreprendre pour respecter cette obligation d'accessibilité qui nous a été faite par la loi de 2005.

M. LE MAIRE : Je vais juste répondre à une réflexion que vous avez faite par rapport à

l'immeuble qui est sur la rive droite et son alignement de voirie par rapport au trottoir. Je pense que nous n'avons pas été assez vigilant pour maintenir un espace de déambulation suffisant pour les piétons. C'est un peu la même chose que l'immeuble Promogim en face de l'Intermarché de Pompidou. J'en prends la responsabilité mais j'ai demandé aux services que nous soyons beaucoup plus vigilants à l'avenir aux emprises piétonnes et cyclistes sur la ville que nous devons laisser à nos concitoyens, surtout que pour cet immeuble rive droite, il y a deux commerces qui vont arriver, une boulangerie et une supérette. Donc nous savons que les habitants du quartier vont venir à pied. Donc nous verrons quand cet immeuble sera terminé si nous pouvons récupérer un peu de trottoir.

Mme DELATTRE : Je remercie tous les services qui œuvrent pour ce travail qui n'est pas évident surtout lorsque nous voyons la configuration de la ville. Merci à la Directrice Générale Adjointe du pôle lien social pour la rédaction du rapport qui est très bien faite. Pour les trottoirs, c'est vrai qu'il faut 1,40 m. Le CEREMA préconise plus. C'est bien lorsque nous avons la possibilité de le faire. Nous avons déjà un certain nombre de trottoirs ou nous n'avons même pas 1,40 m tant c'est compliqué de par la topographie. Nous essayons donc de faire mieux que 1,40 m dès que nous le pouvons. Nous y travaillons avec le service voirie. Mais c'est vrai que cela est très compliqué ici sauf sur de nouvelles parcelles où là nous pouvons le prévoir. La réflexion sur les trottoirs est forcément prise en compte lorsque nous partons sur un projet global. Nous ne modifions pas les trottoirs pour modifier les trottoirs, sauf certaines exceptions où nous avons des problèmes. Mais nous essayons de travailler sur la globalité de la rue pour revoir entièrement la façon de se déplacer, pour que ce soit plus cohérent et plus pratique. Concernant les arrêts de bus, M. le Maire a répondu. Pour le bâti AD'AP, c'est vrai que nous avons pris un peu de retard pendant la période COVID. Là, nous l'avons rattrapé. Nous sommes encore sur des interrogations sur certains bâtiments. Nous allons revoir la question de l'accessibilité. Par exemple, l'hôtel de ville, où nous devons revoir la mise aux normes de l'accueil. C'est un bâtiment classé intérieurement, extérieurement donc c'est compliqué. Là, j'ai la question tout simplement de l'escalier extérieur. C'est difficile de pouvoir avoir la mise aux normes telle que nous le voudrions car il faut prendre en compte un certain nombre de paramètres. Pour le numérique, c'est vrai que nous sommes maintenant sur de l'accessibilité. Pour la Commission Communale d'Accessibilité, elle ne s'est pas forcément réunie beaucoup l'année dernière. Par contre, il y a eu un travail conséquent de fait avec des jeunes sur le questionnaire d'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Ce travail nous a pris beaucoup de temps car il s'agissait d'un travail tutoré avec des jeunes du lycée Notre Dame de Mémimur que nous remercions pour leur travail. Cette année, nous avons réuni la CCA en février. Des ateliers sont prévus. Nous attendons leurs retours et les inscriptions sur ces ateliers au moins sur 3 sujets : le recensement des logements accessibles aux personnes en situation de handicap par rapport aux bailleurs sociaux, l'accès aux soins dentaires, et les sanitaires.

M. ARS : Je rejoins les propos de Mme DELATTRE mais vous avez raison, les trottoirs, c'est une affaire importante. J'aimerais moi aussi que les trottoirs fassent au moins 1,80m de large mais malheureusement notre ville est ancienne, et pendant des siècles, la problématique de l'accessibilité n'était pas à l'ordre du jour. Mais nous faisons des efforts et nous n'hésitons pas s'il y a nécessité, à les élargir. Nous avons un bel exemple ici devant l'hôtel de ville et la chapelle St Yves, quitte à supprimer du stationnement. Autre exemple dans la rue de Strasbourg, nous mettons les trottoirs aux normes, nous mettons des déplacements doux. Nous supprimerons le stationnement latéral car nous ne pouvons pas pousser les murs. Il faut tenir compte de tous les paramètres. Ce n'est pas toujours facile mais dès que nous le pouvons, nous le faisons. Nous sommes volontaristes en la matière.

PREND ACTE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 6

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

AFFAIRES SOCIALES

Programmation Contrat de Ville 2023

M. Mohamed AZGAG présente le rapport suivant :

Le Contrat de Ville 2015-2020 a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de Kercado, de Ménimur et le reste du territoire. Ce dernier a fait l'objet d'un avenant présenté au Conseil municipal du 16 décembre 2019 permettant d'intégrer les nouvelles orientations nationales et de proroger sa durée jusqu'en 2023.

Le programme d'action a été construit selon la même méthode que les années précédentes, c'est-à-dire à partir d'un appel à projets qui s'articule autour des trois piliers suivants :

- Emploi et développement économique,
- Cohésion sociale (réussite éducative, éducation, parentalité, lien social, santé, sport, culture),
- Cadre de vie et tranquillité publique.

Ce programme, d'un montant total de 2 578 740,91 €, avec un coût prévisionnel de 398 278 € à la charge de la Ville dont 207 443 € de crédits spécifiques politique de la Ville et 190 835 € de droit commun, comporte 65 actions dont 15 nouvelles.

Vu l'avis des Commissions :

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le programme 2023 des actions du contrat de ville, détaillé en annexe ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

DELIBERATION

Débat

M. UZENAT : Nous approuverons cette programmation parce que pour l'essentiel évidemment, il s'agit d'actions reconduites qui pour la plupart d'entre elles ont fait leurs preuves, même si en matière d'évaluation, j'y reviendrai, tout cela est largement perfectible. Je voulais simplement en introduction, insister sur le calendrier. Nous avons déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises au cours de ce mandat, il s'est un peu allongé. Donc désormais l'appel à projet, c'est en lien avec l'Etat je précise qu'il ne s'agit pas d'une responsabilité première de la ville mais malgré tout, cet appel à projet est ouvert au début du mois de décembre et se clôture au 12 janvier de l'année suivante. Si raisonnablement nous enlevons les vacances de Noël, ça fait à peine quatre semaines utiles pour pouvoir travailler, mobiliser les acteurs même si encore une fois, il y a du travail en amont qui peut être conduit mais cet élément-là mérite d'être largement pris en compte pour la future programmation, pour que nous puissions travailler à l'émergence de projets, à la constitution d'associations, à l'implication des citoyens. Sur cette programmation, c'est un petit détail, mais nous n'arrivons pas au même total que celui que vous annoncez dans le rapport. Vous annoncez 65, mais à priori, il y en a 68 ; 15 nouvelles mais j'en ai compté 13. Mais ce n'est pas très grave. L'essentiel, ce sont bien les actions en question et notamment parmi les nouvelles, nous tenons à souligner ces points positifs, alors en matière culturelle, en matière sociale, en matière citoyenne, dans la dimension culturelle, l'action qui s'intitule « Ce qui reste » avec le festival d'Arvor et la confédération Kenleur, ça nous semble une très belle démarche pour cette année 2023 pour faire le lien entre les générations et le lien entre les cultures. C'est vraiment une très belle proposition que nous tenions à saluer. La lutte contre la précarité menstruelle qui fait suite à des actions conduites par les collectivités, je pense en particulier à la Région Bretagne, mais aussi au Département. Donc là aussi des actions qui permettront aux jeunes filles et à leur famille de pouvoir faire face à ce sujet sensible. Sur les actions artistiques aussi dans le quartier de Kercado, nous restons dans le domaine culturel, mais là aussi, ça permet de donner à voir tous ses talents et ses capacités créatives. Dans le soutien à la jeunesse, l'action pédibus à Ménimur en lien avec l'entreprise à but d'emploi Acsomur. C'est une initiative très importante pour lutter contre l'absentéisme, parce que jusqu'à présent c'était des parents d'élèves et il suffisait que l'un d'eux tombe malade et les enfants n'allaient pas à l'école. Pour autant dans les conditions de mise en œuvre, il y a sans doute quelques questions qui se posent. Ce n'est sans doute pas à l'échelle du Conseil mais sur les contraintes qui ont été mises pour sélectionner et mettre en œuvre cette action. Sur la formation à la permaculture dans le domaine de l'emploi, tout comme les actions en matière d'égalité femmes/hommes, il y a du progrès même si nous considérons qu'il faudra évidemment aller plus loin. Sur les actions déjà existantes et qui ont fait leurs preuves, je voudrais au nom de notre groupe, saluer tout le travail réalisé dans le cadre du territoire zéro chômeur de longue durée. J'ai eu la chance de participer avec votre adjoint au dernier comité des financeurs et au dernier comité local pour l'emploi. La mobilisation des acteurs est exceptionnelle, elle mérite d'être saluée. Les associations, les acteurs privés, les puissances publiques au sens large, c'est vraiment une très belle dynamique et nous espérons qu'elle va porter ses fruits encore davantage pour cette deuxième année d'habilitation. L'auto-école sociale, là encore, nous parlons bien de faciliter l'accès à l'emploi. Et parmi les actions existantes sur lesquelles nous souhaiterions attirer votre attention, c'est notamment parce que nous nous rapprochons de l'été, les départs en vacances familiales. Alors là aussi une belle action dans l'absolu, simplement quand nous regardons les résultats, nous pouvons estimer quand même sur le plan quantitatif que les objectifs ne sont pas tout à fait satisfaisants. C'était 17 familles pour l'année passée. Là, l'objectif est de 25, 40 familles contactées. Évidemment, c'est toujours mieux que rien. Mais ce sujet du repos pour les familles, pour les parents avec leurs enfants, est absolument central, d'autant qu'il existe des dispositifs qui ne sont pas suffisamment sollicités, notamment du côté du Département. Il nous semblerait intéressant de pouvoir prolonger et amplifier cette mobilisation. Idem, sur les conseils citoyens et les budgets qui sont alloués. Honnêtement, nous en avons fait le constat les uns et les autres, la mobilisation n'est pas tout à fait au rendez-vous. Pour conclure sur la partie évaluation et donc sur l'avenir, là il s'agit de la dernière année à la suite de l'avenant dont votre adjoint a parlé. Nous aurons un nouveau contrat cadre en 2024, qui à priori

d'après ce qui nous a été dit en commission, mettra notamment l'accent sur les transitions numériques et écologiques. Simplement, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait quand même mais je pense que vous le savez comme nous, que les habitants des quartiers prioritaires les plus précaires ont l'impact écologique le plus faible et les moyens les plus faibles. Donc pour agir en matière de transition, il faut véritablement faire là du sur-mesure. Moi je voulais vous interroger sur la méthode que vous envisagez en lien avec l'État de mettre en place pour justement ce que j'évoquais tout à l'heure en lien avec le calendrier, mais associé très largement. Sur l'évaluation, comment va-t-elle nous être communiquée ? Parce qu'il était indiqué en particulier dans le rapport sur la pauvreté que nous allons examiner juste après que le bilan devait nous être communiqué pour ce Conseil municipal, ça n'est pas le cas donc sera-t-il décalé au Conseil municipal de juin ? C'est ce que vous nous confirmez. Ensuite, toujours en matière d'évaluation et de gouvernance un peu plus collective, vous annoncez dans le rapport pauvreté des Assises de la politique de la ville, mais dans le rapport également vous évoquez des Assises des solidarités. Est-ce la même chose ? Auquel cas, si c'est bien en 2023, les 2, car en tout cas, les Assises des solidarités sont programmées pour cette année, ça peut être l'occasion de lancer cette réflexion, mais peut-être est-ce votre attention sur la politique de la ville ? Et puis dernière chose sur la partie financière : un budget de 2,6 millions d'euros, largement abondés par la puissance publique évidemment, et c'est tout à fait normal, mais il est important de souligner quand même les contributions volontaires, notamment le bénévolat à hauteur de près de 15% au global, ce n'est pas rien, plus de 300 000 €. Et je profite de ce bordereau pour vous poser une question sur le quartier de Ménimur. La ville a, c'est l'une des décisions que vous avez prise, préempté le local commercial 22 place Henri Auffret. Pouvez-vous nous préciser aujourd'hui quelles sont vos intentions pour l'utilisation de ce futur local ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais donner la parole à M. AZGAG qui va répondre à vos nombreuses interrogations. Je voudrais vous remercier pour le satisfait général que vous donnez à cette délibération et aux propositions que nous faisons. Je vous rejoins sur le fait qu'il faille faire une évaluation en toute transparence de ce que nous faisons depuis des années. J'appelle cette transparence, qu'elle soit collégiale avec les différents partenaires et je voudrais associer les membres du Conseil municipal qui le souhaiteraient. Je souhaite que l'on parte sur de nouvelles bases en politique de la ville. J'ai souvent dit publiquement mon insatisfaction du périmètre, des actions récurrentes que nous voyons. Nous nous adressons toujours au même public. Je pense qu'il reste des publics invisibles auxquels nous ne nous adressons pas encore ou pas suffisamment. J'aspire à ce que l'on change de pied. J'avais souhaité au début de cette mandature qu'effectivement M. AZGAG ait un portefeuille transversal politique de la ville, CCAS et centres sociaux et les services municipaux qui travaillent aussi en transversalité par rapport aux quartiers de Ménimur et Kercado. J'ai le sentiment que nous y venons mais en ayant une attention très particulière, j'ai eu l'occasion de le dire au Ministre du logement et de la ville, M. KLEIN, pour intervenir à Clisouët, au square de la Bourdonnaye, et à la cité des Korrigans. Je ne demande pas plus d'argent, je demande à ce que nous puissions intervenir avec les armes de la politique de la ville de façon plus importante sur ces quartiers. Nous savons aujourd'hui que ces quartiers ont les loyers les plus faibles du parc social à Vannes, et malheureusement ils accueillent les concitoyens qui sont le plus en difficulté et en précarité. J'appelle de mes vœux, et là-dessus, je crois que nous nous rejoignons M. UZENAT, il est temps de changer de cap, nous en avons tous besoin. Vous avez souligné le travail partenarial entre la Région, le Département, l'agglomération et la ville sur ce pari du début : territoire zéro chômeur et l'EBE qui est créé avec aujourd'hui près de 30 emplois qui sont maintenus et pérennisés au moment où nous nous parlons. Il faut consolider un modèle économique et je forme le vœu que la ville de Vannes prenne toute sa part dans le cadre de la commande publique. Je pense que nous pouvons aller un peu plus loin nous aussi et que l'EBE a besoin d'un petit plus de lisibilité sur les commandes que peut faire la ville.

M. AZGAG : Je vous rejoins sur un certain nombre de constats. Oui effectivement sur un projet de politique de la ville avec le calendrier que vous évoquez extrêmement restreint, même si cette année nous avons eu quelques semaines ou plus, c'est vraiment des

contraintes qui ne permettent pas de travailler de manière efficace. D'ailleurs c'est un sujet que nous avons évoqué dans le cadre de l'évaluation. Donc c'est une année particulière, car c'est la dernière année du contrat de ville. Il y a eu 79 associations ou opérateurs par rapport à 76 l'année dernière. Nous avons retenu 65 projets, je m'engage à faire le calcul, peut-être en ai-je oublié au passage. Ce qui est important cette année, c'est l'évaluation. L'Etat a décidé d'évaluer pour sa part un certain nombre de domaines et de laisser aux municipalités le soin d'aller vers des thématiques choisies par elle-même pour les évaluer. Nous avons donc choisi la gouvernance de la politique de la ville. Nous pensons que c'est la proximité, c'est-à-dire au niveau de la municipalité que cette gouvernance pourrait s'exercer de manière utile. Nous sommes à la rencontre de plusieurs dispositifs, d'abord il y a la politique de la ville mais aussi toutes les actions de droit commun que mène la collectivité dans les mêmes domaines et à l'égard des mêmes familles. L'idée est de trouver une gouvernance de proximité et l'échelon municipal nous paraît le plus approprié. Dans le cadre du projet de contrat de solidarité que l'Etat expérimente c'est bien la municipalité qui est fléchée comme étant le lieu où s'exerce ces activités-là. Deuxième élément d'évaluation que nous avons mis sur la table, c'est la question des périmètres. Le contrat de ville nous embarque sur les quartiers prioritaires que sont Ménimur et Kercado sur un critère qui est le revenu moyen mais ce n'est pas suffisant parce qu'effectivement, comme le Maire vient de le dire, nous avons constaté dans notre action au quotidien au niveau du CCAS, qu'il y a le quartier de la Bourdonnaye, il y a une partie des Korrigans, et le quartier de Rohan. Nous souhaitons là aussi que l'on nous donne au niveau de la municipalité, la possibilité d'articuler au niveau des quartiers et d'un certain nombre de lieux de pauvreté qui échappent à cette notion globale de quartier. Et le dernier élément, c'est plutôt l'accès santé qui est extrêmement faible dans la politique de la ville. Au sortir du confinement, nous avons constaté à travers le service prévention santé qu'il se posait un problème de santé qui était extrêmement important au niveau de ces familles, à travers la période de confinement dans la situation que vous savez. La ville a organisé des séances de psychologie, et nous avons vu qu'il y avait un vrai besoin à la fois au niveau des familles mais surtout au niveau des adolescents sur le thème de la santé mentale. C'est un sujet que nous avons mis au cœur de cette évaluation. Dernier point que lequel nous allons interpeller l'Etat, c'est l'articulation avec l'ensemble des dispositifs, notamment tout ceux qui embarquent le sujet du retour à l'emploi. Nous avons la cité de l'emploi que nous expérimentons, nous avons l'espace conseil emploi, nous avons un certain nombre d'initiatives avec des associations. L'idée est d'arriver à construire une offre d'ensemble. Je termine sur le territoire zéro chômeur. Nous avons organisé un comité des financeurs à la fois pour démontrer à ACSOMUR, l'association qui gère l'entreprise à but d'emploi, mais aussi au groupe ressources qui est supporté par l'association NOVITA, la solidité et la robustesse de ce qui est proposé. Et je note au passage que la ville de Vannes soutient ce projet depuis 3 ans. Se posent néanmoins 3 questions. La première c'est la question de l'exhaustivité. Ceux qui ont accès à l'entreprise à but d'emploi, ils sont une trentaine. Mais ceux qui n'y accèdent pas, que leur propose territoire zéro chômeur, et avec l'aide des entreprises et des associations relais ? Le deuxième élément qui est posé, c'est quel est le lien à terme avec le monde de l'entreprise qui est demandeur et l'expérimentation cité de l'emploi ? Nous avons des développements qui sont en vue. Et vous l'avez d'ailleurs vu lors du comité des financeurs auquel vous avez assisté M. UZENAT, que tout cela est en filigrane. Et je me réjouis que ça fonctionne.

M. LE MAIRE : Juste pour répondre à M. UZENAT au sujet de la préemption du local place Henri Auffret qui était occupé par une banque. La ville sera propriétaire le 4 mai prochain. Pour être très clair, je n'avais pas envie que n'importe quel type d'activité s'y installe par rapport à la quiétude retrouvée notamment, aux appartements au-dessus des commerces et à la qualité des commerces. Nous allons essayer d'étendre le pôle médical. Nous savons qu'il nous manque des dentistes à Ménimur. Nous allons voir si nous pouvons faire venir cette profession qui manque à ce grand quartier de Vannes Nord.

M. RIOU : Contrairement à l'année dernière, je voterai ce plan du fait de la qualité des actions engagées. J'émetts toutefois la même réserve : les politiques publiques qui sont

concernées par ces contrats de ville, l'emploi, la cohésion sociale... sont des politiques qui ne peuvent pas se satisfaire de cette logique d'appel d'offres. Sans esprit polémique, ça ne me paraît pas sérieux. Ce sont des politiques totalement transversales qui ne peuvent s'inscrire que dans la durée. Lier la mise en œuvre de ces politiques à des échéances annuelles comme l'impose cette logique d'appel d'offres, est totalement contradictoire. J'y vois une illustration. Le 6 mars dernier, le Ministre que vous évoquez, M. Olivier Klein annonçait à grand renfort de publicité, une commission nationale sur le thème de la participation citoyenne ayant vocation à refonder cette politique de la ville. Ma question très concrète : par rapport à cette annonce fracassante assimilée au CNR (Conseil national de la refondation) de M. MACRON, j'aimerais savoir très concrètement, eu égard aux enjeux considérables qui sont derrière ces politiques, comment se déploie ce CNR, comment la ville de Vannes y est le cas échéant appliquée ? Je me permets juste de citer. Il s'agissait d'une commission nationale sur le thème de la participation citoyenne des quartiers qu'il présentait comme une sorte de « conseil national de la refondation des quartiers populaires ». Ça c'était le 6 mars sachant que les contrats de ville prolongés d'un an s'arrêtent en 2023. Où est cette notion de durée et de sérieux dans les politiques publiques, encore une fois sans polémique ?

M. LE MAIRE : Je préfère le pragmatisme aux grandes annonces.

M. AUFFRET : Juste une intervention pour dire que nous approuverons nous aussi ce contrat de ville. Nous notons les différentes initiatives et surtout que ces initiatives à notre sens, ont gagné en qualité sur l'année dernière. Donc un satisfecit aussi de notre côté avec les deux réserves que nous mentionnons déjà depuis déjà quelques temps mais qui ont déjà été évoquées ici : la première sur l'évaluation. Nous avons l'impression que malheureusement les actions ne sont pas toujours évaluées avec des chiffres et c'est dommage. Une impression globale du coup, de saupoudrage des différentes actions, avec des actions avec très peu de bénéficiaires qui donnent une impression que l'on a 4 bénéficiaires ici, 10 bénéficiaires là et pas forcément du coup une vision globale et c'est ça que j'imagine l'année prochaine, nous aurons. Nous sommes dans l'attente de ce nouveau contrat, que nous attendons avec beaucoup d'intérêt. Merci.

M. UZENAT : M. le Maire, merci pour vos propos. Nous pouvons nous rejoindre sur un certain nombre d'approches évidemment mais pas sur tout en l'état. Je ne sais pas dans quelle limite vous l'entendez quand vous dites qu'aujourd'hui selon vous la politique de la ville est sans doute trop restrictive. Le constat mérite d'être nuancé, mais il ne faudrait pas que cela conduise à une dilution des moyens. Encore une fois, je me permets d'insister sur ce point. C'est-à-dire que quand vous citez par exemple les korrigans, évidemment nous ne pouvons que vous rejoindre. Nous connaissons la situation de ces locataires. Mais avoir un maillage trop lâche qui reviendrait de fait et nous l'observons dans un certain nombre d'actions où nous voyons bien que les habitants des quartiers prioritaires sont très minoritaires, voire très minoritaires. L'enjeu c'est bien de concentrer les moyens de l'action publique en matière de politique de la ville parce que comme vous l'avez rappelé M. l'Adjoint, il y a tout le droit commun qui mérite aussi d'être intégré. Mais sur la politique de la ville en tant que telle, c'est aussi pour cela que la ville bénéficie de la dotation de solidarité urbaine, c'est bien pour flécher le maximum de moyens sur nos concitoyens qui ont le plus de difficultés donc sans doute faut-il trouver d'autres moyens d'agir sur le terrain de façon encore plus efficace. Mais tout n'est sans doute pas à jeter dans ce qui est proposé aujourd'hui. Sur la transparence, je vous rejoins évidemment, et je le regrette, alors peut-être que si le bordereau de bilan complet reporté au conseil du mois de juin peut être la possibilité d'associer les élus des minorités pour faire part de leurs sentiments. Moi parmi les axes de travail au-delà du sujet, de la méthode, du calendrier que nous avons déjà largement évoqué, vous avez évoqué M. l'Adjoint, le sujet de la santé, nous y reviendrons sur le bordereau à suivre. Il y a aussi la question de la tranquillité publique. Moi régulièrement depuis de nombreuses années je regrette la faiblesse des actions. Aujourd'hui nous en avons trois formellement au titre de la tranquillité publique, une à proprement parler qui est un diagnostic utile, évidemment. Mais sur le sujet de la lutte contre les stupéfiants, c'est sans doute aujourd'hui insuffisant. Sur la gouvernance en terme de proximité, nous

pouvons vous rejoindre, mais il ne faudra quand même pas oublier l'agglomération qui légalement au moins pour le moment, a quand même une compétence sur ce sujet-là, et notamment sur des actions à dimension économique, dont pour moi territoire zéro chômeur font partie, ça mériterait sans doute d'être davantage pris en compte. Sur l'exhaustivité, parce que nous n'allons pas rentrer dans le débat détaillé qui a eu lieu lors du dernier comité local pour l'emploi mais je pense en tout cas qu'il y a une partie des réponses qui a été apportée par l'équipe projet de l'association Novita. J'ai le sentiment quand même que nous avançons plutôt dans le bon sens, et qu'il y a cette volonté quand la solution EBE n'est pas la plus appropriée pour les demandeurs d'emploi, de leur offrir des perspectives qui leur permettent de retrouver le chemin de l'emploi. Encore une fois, c'est une histoire qui continue à s'écrire parce que c'est une action récente. L'EBE a à peine un an et il faudra sans doute accentuer les efforts et je vous rejoins M. le Maire sur la commande publique, et d'ailleurs il n'y a pas que la ville, il y a aussi l'agglomération et peut-être les autres acteurs quand ils interviennent en tout cas sur ces périmètres couverts par le territoire zéro chômeur. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 7

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

AFFAIRES SOCIALES

Plan de lutte contre la pauvreté

M. Mohamed AZGAG présente le rapport suivant :

Le Conseil municipal de décembre 2020 a voté un plan d'action relatif à la lutte contre la pauvreté, articulé autour de 5 champs d'intervention :

- Le soutien et l'accompagnement des familles ;
- L'accès à l'emploi ;
- La lutte contre les effets de la pauvreté ;
- La lutte contre l'isolement, à tout âge ;
- La prévention en matière de santé.

Un comité de suivi, composé d'élus, a été installé et s'est réuni à plusieurs reprises en 2022.

Ce deuxième rapport retrace les actions portées par la ville en 2022 et les projets envisagés pour 2023.

Vu l'avis de la Commission :

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers

Je vous propose :

- de prendre acte du rapport annuel de lutte contre la pauvreté 2022 ci-annexé.

Débat

M. LE MAIRE : Je tenais de façon très sincère, à remercier François RIOU. C'est la majorité qui porte ce bordereau ce soir mais François RIOU nous a poussé pour que nous ayons un plan de pauvreté qui soit très clair à destination des membres du Conseil municipal, des partenaires et de la population. Donc merci M. RIOU de nous avoir poussé à aller plus loin que ce que nous faisons et de le formaliser dans une délibération.

M. AUFFRET : Faire le point sur l'avancement du plan de lutte contre la pauvreté à Vannes, c'est déjà pouvoir se réjouir de la baisse continue de la pauvreté ces dernières années. Malgré la crise sanitaire, malgré l'inflation qui ont impacté durement les Vannetais, les indicateurs de pauvreté sont au vert : le chômage a baissé de 13% depuis début 2021,

736 Vannetais sont sortis de l'ornière du chômage. De même pour les foyers bénéficiant du RSA, il y en a 8% de moins en un an. Je tiens à souligner ici, car on l'entend trop peu souvent, que la politique menée par les différents gouvernements qui se sont succédés ces 6 dernières années sont pour beaucoup dans cette situation. A l'heure d'une contestation sociale intense où le gouvernement est accusé de tous les maux du pays, il me paraît important de rappeler que la France prend la direction du plein emploi. Une fois rappelé ces chiffres positifs, on doit aussi noter que s'il y a du mieux, la pauvreté n'est pas encore éradiquée. 1400 foyers perçoivent encore le RSA et le taux de pauvreté oscille toujours autour de 15% à Vannes. Ce plan de pauvreté dont nous sommes invités à prendre acte est donc toujours aussi nécessaire aujourd'hui. Nous tenons d'abord, comme nous l'avons déjà fait, à en souligner la qualité avec une construction autour d'indicateurs de mesure des performances et un observatoire. Avec le contexte de plein-emploi sur notre territoire, nous notons qu'il convient de continuer les efforts pour lever les freins à l'accès à l'emploi – crèches à horaires décalés, soutien à l'obtention du permis de conduire, formations. C'est une nécessité pour ces publics précaires et pour nos entreprises. Toutefois, et cela a déjà été mentionné lors de conseils municipaux, il demeure un public très éloigné de l'emploi. Pour ce public, nous devons renforcer « l'aller vers », c'est-à-dire des démarches proactives de démarchage et de prise de contact. Cela passe nécessairement par une meilleure coordination avec les différents acteurs associatifs et institutionnels de la solidarité, dont nous notons qu'elle est déjà bien engagée. La mise en place d'un territoire 100% accès aux droits, que nous souhaitons, est un autre excellent moyen d'atteindre des publics éloignés de l'emploi. Cela devra peut-être passer aussi par un renforcement des effectifs humains de travailleurs sociaux pour opérer un suivi individualisé et plus régulier des personnes concernées. A l'heure où nos entreprises se plaignent de la pénurie de talents, dotons-nous des outils pour permettre à chacun d'accéder à ces emplois.

M. UZENAT : Il y a les chiffres, ceux qui figurent dans le rapport qui nous est communiqué, qui ont évidemment leur utilité, mais qui doivent être selon nous, assez largement relativisés. La situation sociale, les uns et les autres le savent, vous en particulier, ne saurait se réduire à des statistiques quand les publics les plus précaires échappent chaque jour davantage aux possibilités d'intervention de la puissance publique. Il y a un véritable décrochage social aujourd'hui, et lorsque nous disons décrochage, c'est l'entrée dans la précarité, c'est une précarité croissante et c'est ce sentiment qu'en fait, il n'y aura plus de solutions pour aider une personne en détresse. Le fait que nous n'y croyons plus, et donc à partir de ce moment-là, le fait d'abandonner le recours aux différentes solutions qui peuvent s'offrir aux personnes en détresse. D'abord, cette précarité qui progresse est directement liée évidemment à cette hausse de l'inflation qui pénalise avant tout et le plus durement celles et ceux qui n'ont que quelques euros de marge de manœuvre, même pas à la fin du mois aujourd'hui, mais quasiment dès la première semaine. Cette inflation qui a des effets terribles sur la vie du quotidien parce que c'est d'autant plus vrai que c'est bien l'inflation des prix alimentaires qui est la plus élevée, se conjugue à un non-recours qui est structurel évidemment, donc un non recours aux droits mais qui de l'aveu même des associations qui interviennent sur le champ de la solidarité, aurait tendance à augmenter. Je pense en particulier au RSA. Les réseaux d'aide sont sans appel, mais nous pouvons penser évidemment aussi au sujet de la précarité alimentaire et là, les chiffres que vous fournissez sont très clairs, d'autant que nous ne parlons pas par exemple des étudiants qui ne vont pas nécessairement aller à la banque alimentaire, aux restaurants du cœur. Les chiffres des restaurants du cœur sont là aussi édifiants. D'autant plus que je vous invite vraiment à regarder cette page, je ne dis pas qu'il y a eu malice mais les deux diagrammes n'utilisent pas la même échelle. Si la même échelle avait été utilisée pour l'année 2021 et l'année 2022, l'augmentation visuellement aurait été beaucoup plus importante. L'autre élément en matière de logement et je le dis devant le président de l'agglomération, même si nous le savons, les 3/4 de nos concitoyens sont éligibles au logement locatif social, l'explosion des demandes de logement locatif social est quand même aujourd'hui un indicateur à prendre en compte. Et je pense qu'il mériterait de figurer dans ce rapport, parce que ce n'est pas simplement un chiffre pour un chiffre, mais c'est le témoignage qu'aujourd'hui, il est difficile, de plus en plus difficile de pouvoir se loger, pas forcément d'acquérir, mais de pouvoir louer, se loger sur notre territoire. Cette dimension là, ce pouvoir de vivre au quotidien mérite d'être pleinement pris en compte. Sur ce sujet de

la santé, là aussi des indicateurs qui méritent d'être regardés de près. La complémentaire santé solidaire : nous voyons que les demandes, les dossiers ont tendance à augmenter. Et cela fait le lien sur ce que disait votre Adjoint tout à l'heure, sur la santé mentale, un sujet que nous avons mis en avant. Et le fait qu'aujourd'hui ce décrochage social se traduit en matière de santé avec des ruptures de soins dans les parcours de soins. Le fait que les professionnels de santé sont de moins en moins accessibles, vous avez parlé à raison des dentistes. Donc, nous observons avec satisfaction que le fait qu'un contrat local de santé serait initié, cela faisait des années que nous le demandions, donc nous serions au début de la démarche. Mieux vaut tard que jamais, pour nous, évidemment absolument c'est essentiel. Sur le sujet de l'emploi, nous avons parlé de la commande publique tout à l'heure. Alors vous parlez des apprentis, c'est évidemment intéressant, même si parmi les apprentis, il n'y a pas nécessairement des précaires parce que vous pouvez avoir des personnes qui sont formées jusqu'à BAC +4, +5 dans des familles plutôt aisées. Donc il ne faut pas avoir uniquement cette approche relative. En revanche peut-être apporter davantage l'attention sur les stages de troisièmes parce que c'est un emploi directement aujourd'hui beaucoup de jeunes en particulier dans les quartiers prioritaires qui n'arrivent pas à trouver des stages et c'est quand même le premier rapport avec la vie active. Et la commande publique via des achats responsables, je le dis en toute connaissance de cause, aurait des leviers supplémentaires, vous en évoquez un certain nombre d'entre eux. La mutualisation des parcours entre collectivités, c'est-à-dire avoir un bénéficiaire qui pourrait passer de la ville au département, la région, ça se fait dans d'autres territoires. Le recours au facilitateur des clauses sociales, vous évoquez la difficulté pour des TPE PME de pouvoir répondre aux clauses ou aux considérations sociales, là il y a des outils intéressants. Le sujet de la formation des bénéficiaires, vous parlez des heures d'insertion, un peu plus de 33 000 heures de mémoire dans ce rapport, il pourrait être intéressant d'imposer un quota minimal d'heures qui seraient réalisées en formation pour les bénéficiaires parce que cela garantit là aussi une meilleure employabilité. Je ne reviens pas sur tout ce que nous avons dit en matière d'emploi à l'occasion du contrat de ville. Je voulais simplement vous poser une question sur les Assises de la solidarité que nous avons évoquées tout à l'heure, annoncées pour 2023. Qu'en est-il précisément ? A quel moment de l'année ? Est-ce que tout est déjà arrêté ?

M. LE MAIRE : Ce sera au deuxième semestre.

M. UZENAT : Y aurait-il des discussions pour que nous puissions apporter notre contribution à la définition et à la mise en œuvre de ces Assises ?

M. LE MAIRE : Oui, pas de souci. Je ne vais pas revenir sur vos propos M. UZENAT, j'en partage une très grande partie. Je partage surtout votre inquiétude vis-à-vis de nos concitoyens qui décrochent, parce qu'ils ne font pas valoir leur accès aux droits, et aussi pour nos concitoyens qui travaillent, qui se lèvent le matin qui ont un SMIC, ou qui ont deux SMIC pour élever deux enfants aujourd'hui, même s'ils sont locataires du parc social, avec une inflation à +6% sur les produits alimentaires du quotidien. Il faut espérer que cela ne dure pas. Les français s'expriment de façon très importantes ces dernières semaines dans la rue à propos de la loi sur les retraites. Je crois que la question qu'il faut se poser au niveau national, c'est au sujet des bas salaires. Je ne dis pas que l'écart entre ceux qui sont au revenu minimum et ceux qui sont aux SMIC n'est pas suffisamment important, la question n'est pas là. Il ne faut pas le prendre sous ce prisme-là. Aujourd'hui, le travail doit être plus rémunéré dans notre pays pour ceux qui font un effort de se lever tous les matins, de déposer leurs enfants à l'école, de les faire garder encore plus lorsque l'on a des horaires décalés. Depuis plusieurs années ici, les coefficients n'augmentent pas. Nous devons trouver la solution pour revaloriser le travail. J'apprécie le propos que vous faites par rapport à la jeunesse. Je n'avais pas du tout pensé aux stages de troisième dont vous me dites qu'une partie des enfants des quartiers prioritaires de la ville n'y ont pas accès. Je vais demander à ce que l'on se rapproche des collègues vannetais, voir dans quelles mesures la collectivité pourrait accueillir ces enfants quels que soient les métiers et montrer au minimum le fonctionnement d'une collectivité, les services qu'elle rend quotidiennement, collectivité qui pour moi, est aussi une entreprise. Nous allons nous y pencher. Pour les Assises de la

solidarité, ça sera plutôt second semestre 2023.

M. UZENAT : Simplement pour les stages, alors oui c'est très bien que la collectivité montre l'exemple mais c'est à travers ses marchés publics, les entreprises attributaires, qu'il faut écrire dans les marchés. Vous pourriez mettre comme condition que les entreprises, en fonction du type de marché, s'engage à accueillir un stagiaire, en fonction également du calendrier de l'Education Nationale, tout cela est possible. Cela se fait dans d'autres territoires. Nous y travaillons du côté de la région Bretagne. Il y a sans doute justement la possibilité de faire le lien entre des jeunes et le monde économique à travers ces marchés publics. C'est un levier à mobiliser.

M. LE MAIRE : Je prends votre proposition M. UZENAT.

M. RIOU : Je voudrais juste faire une remarque à propos de l'intervention de M. AUFFRET. Tout d'abord, je vous remercie pour vos remerciements mais je rappelle que le plan de lutte contre la pauvreté, et cela illustre complètement la discussion que nous venons d'avoir, et j'approuve les termes de l'intervention de M. UZENAT, mais à l'origine dans mon esprit, ce plan de lutte contre la pauvreté est un plan de lutte aussi contre la précarité. Et l'intervention ici de M. AUFFRET, je ne vais pas ouvrir une polémique à caractère nationale montre bien le point aveugle de la problématique. Il faut arrêter de penser que l'emploi est la seule solution à l'éradication de la pauvreté. Vous venez de le dire. Dire que les politiques en faveur de l'emploi portent leurs fruits et qu'aujourd'hui, nous sommes proches du plein emploi. Lorsque l'on veut parler de précarité et pauvreté, c'est se tromper radicalement et pointer précisément le point aveugle. Aujourd'hui, notre problème, c'est que se développe une vraie précarité et une pauvreté constatable, c'est que l'emploi ne suffit pas à traiter ces questions. Dans l'intérêt d'un plan comme celui-ci précisément, il vise à s'attaquer aux autres facteurs dont vous l'avez dit les bas salaires et pas que. Ce qu'appelait un célèbre sociologue « les bullshit jobs ». Nous le voyons bien dans les graphiques, en matière d'emploi, nous sommes arrivés à un espèce de plafond ou plancher au-delà duquel il sera difficile d'aller. Il ne faut pas se tromper. Bien sûr il faut continuer à mener les politiques en faveur de l'emploi, mais ce n'est pas cela qui sera déterminant sur la poche de pauvreté qui est en train de se créer.

M. AUFFRET : Pour répondre à M. RIOU, la politique de l'emploi, en effet, ce n'est pas l'alpha et l'oméga. Néanmoins, nous notons bien qu'aujourd'hui il y a une concomitance à la fois des meilleurs chiffres de l'emploi et d'une baisse des bénéficiaires du RSA. Donc c'est forcément lié. Il y a certainement des efforts à faire en dehors de l'emploi, mais dire que l'emploi ne compte pas, c'est peut-être aller un peu loin M. RIOU.

PREND ACTE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 8

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

AFFAIRES SOCIALES

Un toit, 2 générations

Mme Virginie TALMON présente le rapport suivant :

Conformément au plan communal de lutte contre la pauvreté et afin de faciliter le logement des étudiants et de lutter contre l'isolement des seniors, il est proposé de mettre en place un dispositif de co-habitation intergénérationnelle.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place un partenariat avec l'association Infos Jeunes de Lorient afin de bénéficier de son expertise, de la coordination de mise en place de binômes intergénérationnels et d'un suivi tout au long de la co-habitation.

Une convention serait signée à cet effet, laquelle prévoit les engagements suivants pour la ville :

- Verser une subvention de 4 400 € ;
- Participer au comité de pilotage 2 fois par an ;
- Mobiliser ses supports de communication pour valoriser le dispositif.

Vu l'avis des Commissions :

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de verser une subvention de 4 400 € à l'association Infos Jeunes de Lorient ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. RIOU : Juste une petite remarque, je l'ai déjà faite sur d'autres dossiers. J'approuverai cette convention. Je ne peux une fois de plus, que déplorer l'absence dramatique du CROUS dans ce type d'opération. J'ai connu le CROUS il y a des années, qui s'associait en apportant des cautions, voir en apportant des financements. Où est le CROUS dans toutes ces opérations ?

M. AUFFRET : Au vu de la crise du logement sur notre territoire, toutes les initiatives sont bonnes à prendre. Celle-là est particulièrement intéressante parce qu'elle apporte une solution à la fois à l'isolement des personnes âgées et aux difficultés d'accès au logement des jeunes. « 1 toit, 2 générations », porté par Info Jeunes Lorient, avec qui il nous est proposé de nouer une convention, a été lancé en 2008. En 15 ans d'existence, les 8 communes de l'agglomération de Lorient participantes ont mis en place un dispositif qui permet chaque année à 12 binômes de cohabiter. Une vitesse de croisière à 12 binômes pour 8 communes après 15 ans d'existence : vous conviendrez d'un effet déceptif. Il y a plusieurs freins au développement de ces cohabitations intergénérationnelles, le premier étant les réticences des personnes âgées et de leurs proches. Nous convenons que cette initiative mérite d'être explorée et nous voterons ce bordereau. Toutefois, qu'avez-vous prévu pour éviter les écueils rencontrés par les communes lorientaises, sur lesquels nous ne manquerons pas, nous aussi, de buter ? Par ailleurs, je note que le projet de convention, soumis à notre vote, propose le versement d'une subvention de 4400€ à Infos Jeunes Lorient sur la base de 5 binômes créés – soit près de 900€ de subvention par binôme créé par an. Il y a évidemment un coût de démarrage pour tout projet mais celui-là nous paraît excessif. Peut-on savoir à quoi servira précisément la subvention de 4400€ ? Qu'est-il prévu en terme de montant de subvention après la 1^e année de fonctionnement ? Enfin, nous notons avec intérêt que l'initiative lorientaise s'est construite autour de 8 communes de l'agglomération. Dans le projet de convention, l'article 2 sur les comités techniques et de pilotage mentionne « les expériences de chaque commune », « les professionnels référents sur les communes » laissant entendre que plusieurs communes seraient concernées. Cela signifie-t-il que Vannes rejoindra les comités techniques et de pilotage composés par les communes de l'agglomération de Lorient ou est-il prévu à terme d'élargir à d'autres communes de notre agglomération ? Sous ce format, nous regrettons que d'autres communes de notre agglomération n'aient pas été intégrées à cette réflexion, par exemple, Plescop qui intègre le campus Eduservices.

Mme TALMON : Merci pour votre remarque. Bordereau important parce que cette initiative est vraiment innovante, solidaire. A Vannes, il y a 8000 étudiants, des apprentis, des alternants et donc en première réponse, un tiers de la population à plus de 60 ans. Nous avons remarqué que 36 % de ces personnes vivaient seules donc c'est une vraie réponse au manque de logements. Nous nous engageons avec Infos Jeunes Lorient parce qu'ils ont une véritable expertise dans le domaine. Nous avons vu que cela avait très bien fonctionné sur plusieurs villes et pour répondre à votre question sur « cinq binômes ». Effectivement, la proposition de subvention de 4400 €, c'est pour un an d'essai. Et forcément le comité de pilotage sera vannetais et nous espérons bien y participer avec le CCAS et des professionnels efficaces qui la constituent.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 9

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

AFFAIRES GENERALES

Maison des associations - Locaux associatifs - Règlements

Mme Latifa BAKHTOUS présente le rapport suivant :

Le Conseil municipal du 11 décembre 2015 a approuvé le règlement intérieur de la maison des associations. Après 7 ans de fonctionnement, il est proposé une actualisation de ce règlement et de créer des règlements intérieurs pour les autres locaux associatifs mutualisés (maisons de quartiers de Bohalgo et de Kercado, salles des Alizés et de Beaupré Lalande).

Vu l'avis de la Commission :
Politiques Publiques

Je vous propose :

- d'approuver les projets de règlements intérieurs de la maison des associations et des locaux associatifs mutualisés figurant en annexe ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à l'exécution des présentes.

Débat

M. RIOU : L'article 3 du projet de règlement intérieur que vous nous proposez pose un double problème, juridique et pratique. Sur le plan juridique, il paraît vouloir s'inspirer des principes constitutionnels de laïcité, en invoquant le principe de neutralité. Ce faisant, il détourne ce principe, dont il faut rappeler qu'il ne s'applique qu'aux agents de la puissance publique, en aucun cas aux usagers utilisateurs des services publics, telles que les associations. S'appuyant à tort sur ce principe, il exclut les activités de nature politique, sans donner de définition opératoire de cette notion (activité politique). Par ailleurs, en édictant cette interdiction, ce règlement intérieur limite de facto l'activité des associations au sein de cet équipement qui leur est dédié. Une telle limitation entre en contradiction avec la Loi 1901 qui ne pose qu'une seule limite à la liberté d'association, à savoir l'illégalité éventuelle des actions engagées. Il contrevient également au principe de liberté de réunion posé par la loi du 17 juillet 1880, qui ne peut se voir opposer que la menace de trouble à l'ordre public. Sur le plan pratique, il vous expose, vous, monsieur le Maire, ou les fonctionnaires qui, par délégation, seraient en situation de devoir faire appliquer ce règlement intérieur, à la situation extrêmement délicate de devoir très fréquemment statuer sur le caractère ou non politique des réunions programmées par les associations utilisatrices, sans pouvoir vous

appuyer sur une définition incontestable de ce qu'est une activité politique. Un seul exemple, sans créer de polémique : quand vous avez décidé de mobiliser une partie des locaux de la Maison des associations pour organiser la collecte destinée au peuple ukrainien, faisiez-vous de la politique ? Des exemples comme celui-ci où il est extrêmement difficile de déterminer la nature politique d'une activité, je peux vous en donner 4 pages. La collecte en faveur du peuple ukrainien, c'est un acte éminemment politique. Une telle situation ne peut que déboucher sur une multiplication de recours, amiables ou contentieux. Vous manifestez d'ailleurs vous-même un certain embarras devant cette question, puisque je note que cette interdiction des réunions dites politiques est absente du projet de règlement intérieur des locaux associatifs, qui ne mentionne que les activités religieuses et syndicales. Je ne voterai donc pas en faveur de ce projet de règlement intérieur, et si je peux me permettre, je vous suggère d'en reprendre la rédaction, en vous contentant de définir comme étant politique l'activité des partis tels qu'ils sont définis par la réglementation sur le financement de la vie politique.

M. LE MAIRE : Nous ne nous rejoignons pas du tout M. RIOU. J'assume totalement le fait de ne pas autoriser les partis politiques, les organisations syndicales ou culturelles à se réunir à la Maison des Associations puisque les partis politiques et les organisations syndicales ont toutes accès au Palais des Arts et des Congrès le nombre de fois qu'elles le souhaitent gratuitement chaque année. A partir du moment où je propose un autre lieu de réunion aux associations politiques ou syndicales, je ne suis pas hors la loi puisque la jurisprudence et le jugent disent : à partir du moment où j'interdis un lieu municipal à un certain type d'organisations, je dois en proposer un autre. Et j'estime que la neutralité s'applique beaucoup plus au Palais des Arts et des Congrès qu'elle ne s'applique à la Maison des associations.

M. RIOU : Nous parlons d'associations pas de partis politiques.

M. AUFFRET : Nous profitons de ce bordereau, que nous voterons, pour alerter sur le sous-dimensionnement croissant de la Maison des associations. Plusieurs retours d'associations ont attiré notre attention sur des difficultés de réserver des salles faute de place. C'est la rançon du succès et de la vitalité de nos associations. L'amplitude horaire a certes été élargie à 23h en semaine et 21h le samedi. Nous regrettons que cette initiative n'ait pas été poussée plus loin. Ainsi, la Maison des associations est fermée durant la pause méridienne – cela peut pourtant servir de moment de réunion pour certaines associations. Par ailleurs, une ouverture le dimanche, même sur une petite amplitude horaire, pourrait correspondre aux besoins de certaines associations. Nous pensons que ces pistes méritent d'être explorées. Par ailleurs, la forte croissance démographique de notre agglomération, en particulier de la population retraitée, que nous savons très mobilisée dans nos associations, promet une intensification de la vie associative vannetaise dans les années à venir. Comment envisagez-vous cette croissance des activités associatives par rapport au dimensionnement de la Maison des associations ?

M. UZENAT : Tout d'abord il faut rappeler comme d'autres le font depuis des années le travail très important réalisé par la Maison des associations et des agents de la ville qui y travaillent. Il faut saluer les conditions d'accueil qui ont toujours été excellentes même lors de la crise sanitaire. Encore une fois cet engagement mérite d'être souligné. Ce règlement dont la précédente version datait de 2015 méritait évidemment d'être assez profondément retouché. Il y a des évolutions plutôt favorables. Je pense au fait de ne plus interdire l'accès aux associations dont la date de création est inférieure à un an. C'est évidemment un signe d'ouverture qui va dans le bon sens. Pour autant, il y a des éléments de complexification avec des redondances et des incohérences à la clé. Je pense en particulier au sujet des horaires où pour les salles de Bohalgo, Kercado, maisons de quartier il y a une ouverture à 8 heures et une fermeture à 1 heure du matin, les autres ferment à 22 heures, la Maison des associations à 23 heures... ces éléments-là mériteraient d'être clarifiés car encore une fois, une association peut se retrouver utilisatrice d'une des salles en fonction des disponibilités et des choix que vous ferez M. le Maire parce que cela vous arrive régulièrement de dire que telle salle n'est pas disponible et donc que telle association pourra être hébergée ailleurs

avec des conditions d'accueil en fonction des horaires qui varieront. Nous nous interrogeons par ailleurs sur la diminution des capacités d'accueil des salles de la Maison des associations. Quasiment toutes les salles sont en diminution et en diminution assez notable. Nous pouvions l'entendre au moment de la crise sanitaire, est-ce lié à ce sujet, même si les contraintes ont largement disparu aujourd'hui ? C'est assez étonnant. Et le dernier point, nous souhaitons nous aussi revenir sur cet article 3, parce que la version modifiée que vous nous proposez d'adopter qui précise bien « l'interdiction d'y exercer des activités de nature religieuse ou syndicale ou politique en son sein » et c'est la phrase d'après qui est importante « toute association organisant une manifestation de cette nature ainsi que les partis politiques ». Pour les partis politiques, il n'y a pas de souci, les choses sont très claires et précisément définies par la loi, mais « toute association organisant une manifestation de cette nature » ne peuvent utiliser la Maison des associations. Or là, nous nous heurtons bien à la notion de politique. C'est-à-dire, quel sens exactement vous lui donnez ? Logiquement c'est ce qui concerne le citoyen. Je prends un exemple tout à fait caricatural mais nous pourrions avoir un club de tricot. Si vous tricotez en tant que tel, vous considérez que cette action n'est pas nécessairement politique, mais à partir du moment où vous discutez avec vos amis de l'association tout en tricotant, cette discussion pourrait revêtir une dimension politique. Je force le trait évidemment. Et donc nous avons un certain nombre d'événements, qui dans l'histoire récente, ont été considérés comme politiques, est-ce qu'ils ne l'étaient pas dans des collectivités équivalentes ? Et donc là, cette lecture qui vous donne un rôle quand même, à mon avis, beaucoup trop important d'ailleurs à votre détriment, parce que ce sera à vous à chaque fois d'apprécier le caractère politique ou pas et donc il y aura de la suspicion. Pour les partis politiques, encore une fois, il n'y a pas de débat, les choses sont claires. Mais pour des associations qui ont ou eu à un moment donné dans leur engagement une dimension politique, ça peut être vrai pour le sport lorsque vous mobilisez pour des causes autour de la santé, autour de la lutte contre l'obésité, etc. c'est de la politique. Quand vous faites de la culture, je vous le dis en regardant votre Premier adjoint, il y a une dimension politique donc forcément cette appréciation pose problème et en l'état, la rédaction de l'article 3, pour nous, ne nous semble absolument pas conformes aux règles en vigueur. Nous ne prendrons pas part au vote si d'aventure pour maintenez cette rédaction.

M. LE MAIRE : Effectivement, vous avez pris la caricature en exemple. Je vais vous donner un exemple plus factuel et plus réaliste. Une association qui sur une thématique souhaiterait faire venir un élu du PS, n'a rien à faire à la Maison des associations. Mais elle peut disposer du Palais des Arts et des Congrès gratuitement. Et donc certaines associations qui veulent avoir des invités très politiques se battent pour faire cela à la Maison des Associations alors qu'elles ont le Palais des Arts gratuit. J'ai du mal à comprendre pourquoi ce souhait absolu de faire cela à la Maison des associations.

M. RIOU : Je voudrais éclaircir, tout à l'heure, je n'ai pas parlé des partis politiques et je comprends parfaitement votre attitude. Je vais plus loin, l'exemple que vous avez donné, une association qui inviterait un élu membre d'un parti politique, je souscrirais tout à fait à votre refus. Ce n'est pas le sujet. Vous avez des associations aujourd'hui domiciliées à la Maison des associations, qui de par leur raison sociale abordent des questions, comme par exemple, la question de l'urbanisation. Nous avons eu un exemple très concret récemment M. le Maire. Pourquoi les associations autour de ATTAC 56 n'ont pas pu organiser le forum social local cette année ? Il n'y avait pas d'hommes politiques invités, que des experts, que des scientifiques et ils ont dû, compte tenu de votre refus, organiser le Forum social à Séné. Vous avez refusé la Maison des associations et ils sont domiciliés à la Maison des associations.

M. LE MAIRE : M. RIOU, j'ai rencontré juste avant la tenue de ce forum économique et social à Séné, une des organisatrices de ce forum. Elle m'a dit qu'ils ne venaient jamais à Vannes. Je lui ai répondu que le jour où elle m'en ferait la demande, elle aurait le Palais des Arts et des Congrès.

M. RIOU : M. le Maire, je tiens à disposition les mails qui ont été échangés en particulier entre ATTAC56 et vos services qui se sont vus opposer un refus sur cette considération qu'il

s'agissait d'une manifestation politique.

M. LE MAIRE : M. RIOU, vous me parlez de ATTAC 56 ou du forum économique et social à Séné ?

M. RIOU : ATTAC 56 est l'un des organisateurs du forum économique et social.

M. LE MAIRE : Moi je vous parle du forum économique et social à Séné à qui j'ai redit à une des fondatrices il y a quelques semaines que ce forum serait le bienvenu au Palais des Arts et des Congrès s'ils le souhaitaient.

M. UZENAT : Vous disiez que vous proposiez systématiquement des solutions alternatives, notamment au Palais des Arts et des Congrès mais de par les échos que nous avons, ce sont des exemples très concrets, c'est que très souvent, quasi systématiquement, c'est une prestation payante et après il faut engager des discussions avec la mairie pour négocier la gratuité. Chacun est libre d'apprécier les engagements des uns et des autres, mais le fait que des bénévoles quel que soit leur champ d'intérêt, aient envie de s'engager pour la collectivité au sens large, et d'agir pour l'intérêt général, dont le sens qui est donné peut varier d'un individu à un autre, c'est le charme, évidemment, de notre démocratie, mais qui conduisent à des situations comme celle-là où nous leur disons, ce ne sera pas là, ça sera ailleurs mais si c'est ailleurs, c'est payant. Il y a des associations qui n'ont pas des moyens élevés, donc non seulement aujourd'hui les règles ne sont pas claires mais elles sont très compliquées et largement dissuasives. Donc encore une fois c'est notre point de vue, même s'il n'y a pas d'obligation et de droit acquis à obtenir une salle à Vannes. Malgré tout c'est l'honneur de notre collectivité de pouvoir contribuer à cette vie démocratique et là aujourd'hui le règlement que vous nous proposez ne permet pas de satisfaire clairement ses attentes qui sont parfaitement légitimes.

M. LE MAIRE : Nous avons une différence de vue. Je ne peux pas vous laisser dire M. UZENAT que le Palais des Arts et des Congrès est payant pour les partis politiques.

M. UZENAT : Je ne parlais pas des partis politiques. Je parlais des associations. Honnêtement, pour les partis, il n'y a aucun reproche à faire. Et d'ailleurs, en bonne intelligence avec vous, nous faisons en sorte de limiter les usages en horaires décalés du Palais des Arts et des Congrès pour éviter les dépenses en matière d'énergie, de chauffage, de personnel etc. Donc chacun prend ses responsabilités. Par rapport aux partis politiques, il n'y a pas de sujet. Je parle bien des associations.

M. LE MAIRE : Merci de le souligner. Ce n'est pas votre cas, mais il y a beaucoup de partis politiques qui prennent des réservations presque de semaine en semaine, même la plus petite salle est trop grande pour eux, et cela mobilise du personnel presque tous les soirs.

Mme PELERIN : Pour les associations, il y a un tarif spécial qui est de 50% du tarif.

M. LE MAIRE : Lorsque vous demandez une salle de réunion pour une association vannetaise, elle est gratuite. Si vous demandez à avoir le petit ou le grand théâtre et qu'il y a une prestation technique et un référent sécurité, effectivement, il y a un coût. Il faut différencier la taille de la salle, et la nature de la prestation fournie par le Palais des Arts et des Congrès.

M. UZENAT : Pour le petit théâtre, encore une fois, il n'est pas demandé toutes les semaines, toutes les associations auxquelles nous pensons ne sont pas dans cette logique jusqu'au-boutiste. Donc quand il y a une ou deux demandes par an, dans la limite du raisonnable en matière de prestations techniques, etc. qu'il puisse y avoir un effort consenti par la collectivité, cela me semble tout à fait normal car nous sommes sur des activités bénévoles, par définition, généralement non lucratives. Donc à partir de ce moment-là, dégager des recettes même à prix réduit, même quelque centaines d'euros, pour des associations ça peut être dissuasif.

ADOpte A LA MAJORITE

POUR	37	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUEt, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET
CONTRE	1	François RIOU
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	5	Simon UZENAT, Conseiller municipal, Franck POIRIER, Conseiller municipal, Christian LE MOIGNE, Conseiller municipal, Sandrine BERTHIER, Conseillère municipale, Laetitia DUMAS, Conseillère municipale

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES À USAGE EXTERNE



Référentiel documentaire
de protection de l'information

DELIBERATION SOMMAIRE

• • • • •

PAGE 3

L'objectif

PAGE 4

La VILLE et le CCAS limitent la collecte des données personnelles des usagers au strict nécessaire

La VILLE et le CCAS traitent les données personnelles des usagers dans le respect de la légalité

PAGE 5

La VILLE et le CCAS ne conservent les données personnelles des usagers que le temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées

La VILLE et le CCAS sécurisent les données personnelles des usagers

PAGE 6

La VILLE et le CCAS ne transmettent les données personnelles qu'à des destinataires habilités

La VILLE et le CCAS respectent les droits des usagers

PAGE 7

La VILLE et le CCAS ont engagé une démarche de gouvernance concernant la protection de l'information, la protection de la vie privée et la sécurité des systèmes d'information traitant des données personnelles



CLIQUEZ,
CE SOMMAIRE EST
INTERACTIF

L'OBJECTIF

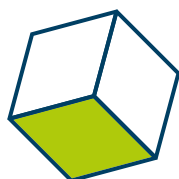


Le cadre légal en matière de protection des données personnelles a considérablement évolué avec l'adoption par le Parlement européen le 24 mai 2016 du nouveau Règlement Général de Protection des Données à caractère personnel (RGPD) et la modification le 1^{er} juin 2019 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Ce nouveau règlement renforce notamment les droits des personnes concernées,

les usagers et impose de nouvelles obligations pour la VILLE et le CCAS notamment en termes de respect des droits des personnes, de sécurité des données, d'engagements de responsabilité et de preuve de conformité.

La VILLE et le CCAS s'engagent à respecter la vie privée et à protéger les données personnelles des usagers.

Leurs engagements sont résumés dans la présente politique.



LA VILLE ET LE CCAS LIMITENT LA COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES DES USAGERS AU STRICT NÉCESSAIRE

La VILLE et le CCAS sont responsables de tous les traitements de données personnelles mis en œuvre pour ou par leurs services.

La VILLE et le CCAS collectent grâce à des formulaires en ligne, des dossiers administratifs ou des échanges avec les agents, les données strictement nécessaires à la réalisation des missions attendues.

Tous les formulaires, dossiers papier ou numériques ont été conçus pour recueillir uniquement les informations pertinentes et adéquates nécessaires à la gestion des usagers. Ils sont revus

régulièrement afin de prendre en compte les dernières exigences réglementaires et répondre au mieux aux attentes des usagers.

Lorsque le recueil de données est facultatif, une mention spécifique sur le formulaire de collecte le précise en indiquant les conséquences pour l'utilisateur de leur non-fourniture.

Toute collecte de données répond à une finalité précise qui est clairement expliqué dans le formulaire de collecte, ainsi que le cadre légal qui s'y rattache.



LA VILLE ET LE CCAS TRAITENT LES DONNÉES PERSONNELLES DES USAGERS DANS LE RESPECT DE LA LÉGALITÉ

Tous les traitements de données personnelles mis en œuvre par ou pour la VILLE et le CCAS sont réalisés dans le strict respect des obligations légales en vigueur.

La VILLE et le CCAS s'engagent à ne réaliser que des traitements de données personnelles de manière loyale et transparente dans le strict respect du principe de licéité.

Les traitements réalisés par la VILLE et le CCAS répondent à une finalité explicite, légitime et déterminée, qui peut se baser sur :

- l'exécution d'une mission de service public ;
- le respect d'une obligation légale ;
- le consentement ;
- la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ;
- l'intérêt légitime de la VILLE et du CCAS ;
- l'exécution d'un contrat.

Lorsque le traitement des données personnelles repose sur le consentement des usagers, une mention dédiée à cet effet est présente sur le support (papier ou numérique). L'utilisateur a le droit de retirer son consentement à tout moment.

LA VILLE ET LE CCAS NE CONSERVENT LES DONNÉES PERSONNELLES DES USAGERS QUE LE TEMPS NÉCESSAIRE AU TRAITEMENT POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ COLLECTÉES

.....

Lorsque les données personnelles des usagers ne sont plus nécessaires pour la réalisation des services attendus ou lorsque la limite légale de conservation est atteinte, elles font l'objet d'un procédé de destruction.

Les données personnelles soumises à une obligation légale de conservation ou lorsque l'utilisateur a donné son consentement de conservation font l'objet d'un procédé d'archivage sécurisé.

Les durées de conservation sont précisées dans les mentions légales des formulaires papier ou numériques de collecte.

LA VILLE ET LE CCAS SÉCURISENT LES DONNÉES PERSONNELLES DES USAGERS

.....

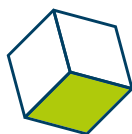
Les données personnelles et les traitements associés sont mis en œuvre dans les systèmes d'information placés sous la responsabilité de la VILLE et du CCAS.

L'ensemble des moyens organisationnels et techniques est mis en œuvre pour garantir la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des données et des traitements.

Seuls les personnels habilités (agents ou sous-traitants) par la VILLE et le CCAS peuvent avoir accès aux

données personnelles des usagers dans le cadre des services attendus. Ils sont soumis aux obligations légales de confidentialité (statuts, droits et devoirs des agents de la fonction publique territoriale ou contrat de sous-traitance).

Les personnels habilités respectent les règles de protection de l'information et de sécurité des systèmes d'information définies par la VILLE et le CCAS.



DELIBERATION

LA VILLE ET LE CCAS NE TRANSMETTENT LES DONNÉES PERSONNELLES QU'À DES DESTINATAIRES HABILITÉS



.....

Les destinataires principaux des données personnelles des usagers sont les services municipaux habilités par la direction générale des services de la VILLE et du CCAS. Toutefois, des partenaires peuvent être destinataires d'une partie des données pour la bonne réalisation des services attendus par l'utilisateur ou par la collectivité.

Certaines données personnelles peuvent être transmises, sur demande à des tiers autorisés par la loi. Les mentions légales d'information présentes dans les formulaires de collecte ou sur tout autre document le justifiant précisent la liste ou la catégorie de destinataires impliqués dans le traitement des données personnelles des usagers.

LA VILLE ET LE CCAS RESPECTENT LES DROITS DES USAGERS



.....

Les usagers disposent de droits d'accès, de rectification, de suppression de données personnelles et de limitation des traitements.

Les usagers peuvent définir le sort de leurs données personnelles après leur décès. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de leurs données personnelles sauf si ce droit a été écarté par décision réglementaire.

Afin de faciliter l'exercice des droits des usagers, la VILLE et le CCAS ont désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) joignable :

- par mail à DPO@mairie-vannes.fr
- par courrier postal :
à l'attention du DPO,
Hôtel de Ville,
Place Maurice Marchais,
BP 509, 56019 Vannes Cedex

L'utilisateur doit justifier son identité.

La VILLE et le CCAS s'engagent à répondre à toute demande d'exercice des droits des usagers dans les délais légaux en vigueur.

Les usagers disposent également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

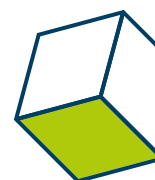


LA VILLE ET LE CCAS ONT ENGAGÉ UNE DÉMARCHE DE GOUVERNANCE CONCERNANT LA PROTECTION DE L'INFORMATION, LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION TRAITANT DES DONNÉES PERSONNELLES

.....

Tous les agents de la VILLE et du CCAS ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de manipulation des données personnelles et à l'utilisation des systèmes numériques les traitant. Des formations sont régulièrement organisées afin de donner aux agents de la VILLE et du CCAS les compétences nécessaires pour respecter les politiques et procédures internes définissant les règles consécutives aux exigences réglementaires concernant la protection de la vie privée et la sécurité des données personnelles.

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) désigné par la VILLE et le CCAS accompagne, assiste et conseille les agents ou les sous-traitants pour l'application des obligations légales et le respect des règles définies par la VILLE et le CCAS. Conformément à la loi, le DPO réalise sa mission de conseil et d'assistance en toute indépendance et à ce titre réalise des contrôles de conformité auprès des différents services de la VILLE et du CCAS. ■





Ville de Vannes ■ Délégué à la Protection des Données (DPO)

 dpo@mairie-vannes.fr  02 97 01 60 00

Point n° : 10

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Office Public de la Langue Bretonne - Charte Ya d'ar Brezhoneg - Certification niveau 2

M. Jean-Jacques PAGE présente le rapport suivant :

La charte « Ya d'ar brezhoneg » a pour objectif la promotion et le développement de la langue bretonne, en l'intégrant à la vie publique et à l'activité des collectivités grâce à la mise en place d'un certain nombre d'actions.

Par délibération du 12 octobre 2007, la ville de Vannes s'est inscrite dans la démarche de niveau 1 de la Charte, qu'elle a dépassé, par la mise en place de nombreuses autres actions :

- Mise en ligne d'une version bretonne du site Internet de la mairie,
- Rédaction d'un éditorial bilingue dans le magazine municipal bimestriel,
- Participation à la campagne annuelle de promotion des cours de breton pour adultes,
- Constitution et la valorisation d'un fonds breton dans les médiathèques de la commune,
- Signature d'un contrat de mission avec l'Office public de la langue bretonne pour assurer le suivi et l'inscription dans la durée des engagements,
- Présence d'au moins une crèche en langue bretonne sur le territoire communal,
- Paiement du forfait communal pour les élèves scolarisés dans les écoles Diwan, s'ils sont vannetais,
- Proposition de séances de découverte de la langue aux élèves monolingues dans le cadre des activités périscolaires en partenariat avec l'association Ti Ar Vro.

La ville souhaite aujourd'hui s'engager dans la démarche de certification de niveau 2.

Pour ce faire, il convient de réaliser, dans un délai de trois ans, au moins dix actions, parmi les 55 recensées en annexe, dont sept sont impératives :

- Installation de panneaux bilingues en entrée et sortie de ville (déjà mis en œuvre),
- Développement de l'enseignement bilingue dans la commune en élargissant l'offre et en la promouvant,

DELIBERATION

- Envoi de cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles organisées par la mairie : action déjà mise en œuvre et à généraliser à toutes les invitations,
- Message bilingue sur le répondeur de la mairie et bilinguisation des messages d'attente : action déjà mise en œuvre,
- Prise en compte de la compétence « langue bretonne » lors du recrutement d'animateurs (dans les centres socio-culturels ou centre d'accueil de mineurs),
- Présence d'ATSEM bilingues dans les classes maternelles bilingues des écoles publiques,
- Organisation de séances d'initiation au breton au minimum hebdomadaires dans les lieux de la petite enfance.

Auxquelles s'ajoute l'obligation de nommer un agent brittophone chargé de suivre et de coordonner la politique linguistique de la commune.

Par ailleurs, la ville s'est déjà engagée vers de nouvelles actions dont la réalisation pourra être valorisée dans le processus de certification vers le niveau 2 de la charte :

- Promouvoir l'accord Ya d'ar Brezhoneg auprès des entreprises, commerces, et associations de la commune ;
- Mettre en place une signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments communaux,
- Choisir, lors de la création de nouvelles dénominations publiques, des toponymes bretons et veiller à leur bonne écriture,
- Afficher l'objectif du bilinguisme dans le cahier de charges des nouveaux projets,
- Réaliser une enquête transversale sur les compétences linguistiques des agents de la commune,
- Mettre en place d'un groupe de travail transversal (élus, agents) chargé du suivi de la charte,
- Insérer des cartes de visite et signatures électroniques bilingues pour les agents de la commune et pour les élus,
- Délivrer des livrets de famille bilingues à la place des livrets monolingues.

Vu l'avis de la Commission :
Politiques Publiques

Je vous propose :

- d'approuver la démarche pour obtenir la certification niveau 2 de la charte Ya d'ar Brezhoneg dans un délai de trois ans ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. AUFFRET : Je profite de ce bordereau pour saluer l'excellente tenue des Assises de la culture bretonne du 25 mars dernier. L'échelle de l'agglomération choisie pour les invitations a permis une mise en commun autour de la culture bretonne dans toute sa diversité et des rencontres porteuses de projets futurs. Bravo. C'était important de le signaler. Concernant ce bordereau, nous nous réjouissons évidemment avec mon groupe de voir la ville avancer plus en avant dans la mise en valeur de la langue bretonne. La ville affiche fièrement son attachement à cette langue bretonne et nous sommes les premiers à nous et vous en féliciter. Toutefois, nous regrettons des engagements souvent contradictoires et paradoxaux concernant la langue bretonne. Ainsi, le volet 2 de la Charte Ya d'Ar Brezhoneg engagera la ville à « Choisir, lors de la création de nouvelles dénominations publiques, des toponymes bretons et veiller à leur bonne écriture ». Et pourtant en décembre 2021, vous avez acté, le Conseil municipal a acté, au Vincin la nouvelle toponymie allée de Floringhem plutôt que l'historique Prad er Velin. Lorsqu'il s'est agi de moderniser le logo de notre commune en octobre 2021, vous avez lancé en grande pompe un logo monolingue français avant, sous la pression de l'association Aïta, de proposer quelques jours plus tard un autre logo en breton – qui est à ma connaissance uniquement utilisé dans quelques invitations culturelles. Plus généralement, nous notons que ce niveau 2 de la Charte comprend la mise en place de 7 actions obligatoires dont au moins 6 sont déjà mises en place, au moins partiellement, par la commune. Cela va dans le bon sens bien-sûr mais manque à notre sens d'ambition. Le recrutement ou la désignation au sein des services d'un coordinateur de la politique linguistique de la commune est prometteur et nous espérons que cela évitera à l'avenir les petits cafouillages comme celui du logo. Au-delà de cette liste d'actions à cocher et sur lesquelles notre commune va s'engager, nous sommes inquiets d'une approche de la langue bretonne par notre commune qui confine souvent la langue aux domaines culturel et scolaire. Ainsi, la ville ne permet pas encore suffisamment aux brittophones de vivre dans leur langue à Vannes. De manière très pratique, il n'est pas possible d'accéder à des services municipaux simples en breton : réserver des places en centres aérés pour ses enfants, pouvoir déposer un projet au budget participatif, réserver une salle à la Maison des associations ou au Palais des Arts. D'ailleurs la réglementation communale dans son ensemble est uniquement disponible en français, ainsi que le règlement intérieur que nous venons de voter pour la Maison des associations. La langue bretonne est trop souvent reléguée à un rôle subalterne de signalétique routière ou touristique sans pouvoir permettre de réaliser des actions concrètes. Ce levier de l'action communale en breton est pourtant essentiel pour permettre aux brittophones d'exercer leurs droits dans leur langue. Sans cet exercice de leurs droits au quotidien dans leur langue, la question lancinante de l'intérêt de parler breton dans la société d'aujourd'hui continuera de nous hanter. Car en effet, une langue cantonnée à l'intimité n'a pas d'avenir. C'est à nous, à l'échelle communale, de bâtir les possibilités de vivre la ville en breton et de permettre à tous nos concitoyens brittophones de vivre leur droit fondamental de vivre dans leur langue. En ce sens, le niveau 2 de la Charte indique la bonne direction tout en restant à notre sens, en-deca, à la fois des attentes des brittophones de la ville et surtout de l'enjeu du maintien de la langue dans les années à venir. D'où ma question, Monsieur le maire, quelle est votre position par rapport à la mise en place de services publics – réservation de places de centres aérés par exemple – en breton ?

M. LE MAIRE : Je cite la première phrase de votre intervention « nous nous réjouissons ». Quand j'entends la suite de vos propos, je ne vois pas de quoi vous pouvez vous réjouir. Nous n'avons pas la même définition du mot se réjouir. Quand je me réjouis, je ne critique pas pendant 5 minutes. M. PAGE a dit que nous avons une ambition, et qu'il y a 10 actions à mener dans les 3 ans. Vous aurez la réponse dans 3 ans M. AUFFRET.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 11

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Labellisation 100% Education Artistique et Culturelle - Candidature

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Dans la lignée des Assises de la Culture, la ville de Vannes souhaite développer son ambition en faveur de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) comme véritable colonne vertébrale de sa politique culturelle.

Au cours des dernières années, cette volonté s'est d'abord concrétisée par des projets organisés par les structures culturelles de la ville en lien avec Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et en partenariat avec les écoles des quartiers sensibles.

Le label 100% EAC, attribué par le Préfet de région et le recteur d'académie pour une durée de cinq ans renouvelable, a vocation à distinguer les collectivités portant un projet culturel ayant pour objectif une éducation artistique et culturelle pour 100 % des enfants et des jeunes de leur territoire.

Il s'agit de favoriser la création de parcours cohérents, sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires, qui associent la fréquentation des œuvres, des artistes et des professionnels de la culture à l'acquisition de connaissances et de pratiques artistiques.

En présentant sa candidature pour obtenir le « label 100 % EAC », la ville s'engage à établir un état des lieux et à formaliser sa stratégie pour les cinq prochaines années.

Vu l'avis de la Commission :
Politiques Publiques

Je vous propose :

- d'approuver le dépôt de la candidature de la ville pour obtenir le label 100% EAC ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 12

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Conservatoire à Rayonnement Départemental - Règlement intérieur

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

L'actuel règlement intérieur du conservatoire à Rayonnement Départemental de Vannes-Sarzeau nécessite un ajustement afin d'harmoniser les pratiques entre les parties prenantes de l'établissement.

Ce nouveau règlement, ci-annexé, a vocation à s'appliquer à l'ensemble des sites ainsi qu'à toute action hors-les-murs.

Vu l'avis de la Commission :
Politiques Publiques

Je vous propose :

- d'approuver les termes du nouveau règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vannes-Sarzeau ci-annexé ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MESTRE : Je profite de ce bordereau sur le conservatoire, pas pour évoquer le règlement que vous nous proposez, mais pour demander si une affectation des locaux actuels du conservatoire est déjà prévue car il y a des tas de rumeurs qui circulent dans la ville aussi farfelues les unes que les autres.

M. LE MAIRE : Il n'y a absolument aucun projet aujourd'hui. 60% des cours du conservatoire ont lieu rive gauche du port, depuis septembre 2022. Il faudra que nous engagions des travaux très importants pour relocaliser la totalité du conservatoire sur la rive gauche du port. Cela ne se fera pas au minima avant la rentrée de 2025. Nous allons continuer à travailler avec les professeurs, les représentants des familles pour voir de quelle manière nous pouvons aménager ce bâtiment dans lequel est aujourd'hui le conservatoire. Donc pas de destination, pas de déménagement imminent de la totalité des cours. Je me réjouis d'entendre les professeurs et aussi les familles, dire que les enfants étudient dans de meilleures

conditions au 113 rue du commerce. Les pièces sont plus grandes. C'est plus facile pour les parents de se garer. Les enfants attendent en sécurité. Nous savons que parfois devant le conservatoire, c'est plus compliqué surtout l'automne ou l'hiver.

M. RIOU : Je voterai ce bordereau, je voulais juste faire une petite remarque. Il s'agit d'un règlement intérieur et je trouve très curieux que nous insérions dans ce règlement intérieur la définition de la mission des enseignants, qui me paraît ne rien avoir à faire avec le règlement d'une structure comme le conservatoire. Vous avez fait ce choix mais il me paraît très étonnant. Les missions des enseignants sont définies dans d'autres documents à caractère beaucoup plus statutaires qu'un simple règlement intérieur. Puisque vous avez décidé de les inclure, je relève une expression qui, comme tout à l'heure avec le mot politique qui souffrait d'une difficulté de définition, je suis surpris de voir que nous demandons aux enseignants d'avoir un comportement « exemplaire et bienveillant ». Et là aussi quand tout se passe bien, que ce soit écrit de cette façon, ce n'est pas grave mais quand ça se passe moins bien, moi je ne sais pas ce que c'est un comportement exemplaire et un comportement bienveillant. Je ne voudrais pas être le juge qui doit trancher ce genre de question. Premièrement, pourquoi faire apparaître la mission des enseignants dans un document qui n'a pas vocation à les définir et deuxièmement, dès lors qu'il s'agit de texte faisant droit, je trouve que des formulations comme celles-là sont à éviter.

M. LE MAIRE : C'est entendu M. RIOU.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOIX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 13

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Patrimoine - Visites guidées - Convention de partenariat avec l'Office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme - Renouvellement

M. Patrick MAHE O'CHINAL présente le rapport suivant :

Par délibérations en date des 5 juillet 2021 et 31 janvier 2022, la ville de Vannes a engagé puis consolidé un partenariat avec l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme pour la vente des visites et des ateliers organisés dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire.

Il vous est proposé de reconduire ce partenariat jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'office de tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. UZENAT : Comme il est question de patrimoine, vous nous permettrez en cette fin de conseil une très légère digression. Nous avons, dans notre lettre ouverte qui vous a été adressée le 27 mars dernier, évoqué les vestiges du château de l'Hermine dans le cadre des fouilles préalables aux travaux du futur musée des Beaux-arts. Nous vous avons interpellé pour vous demander la plus grande transparence sur ces fouilles, sur leurs éventuelles extensions parce que cela a été visiblement acté de la sorte, et surtout sur les possibilités de valorisation ultérieure, même si cela nécessairement induirait une évolution du projet architectural. Nous avons plusieurs exemples en tête, avec des surfaces vitrées nous pouvons avoir la possibilité, c'est le cas par exemple pour l'accès au bastion de Gréguennic, de profiter de ces vestiges qui quand même ont un lien intime avec l'histoire municipale. Donc je voulais profiter de ce bordereau pour vous interroger sur vos intentions en la

matière, étant entendu qu'il nous a été rapporté que la destruction de ces vestiges pourrait être programmée pour permettre la réalisation telle que c'était initialement prévu du projet architectural voté par votre majorité. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur ce sujet qui intéresse légitimement les vannetaises et les vannetais ?

M. LE MAIRE : Cette question, je vais y répondre. La ville finance ces fouilles à hauteur de 480 000 €. Pour autant, ces fouilles sont sous la responsabilité du Ministère de la culture, et de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, qui à travers son service archéologie et à travers le SRA (Service Régional de l'Archéologie), ont entrepris ces fouilles depuis fin janvier. Plusieurs réunions de très haut niveau ont déjà eu lieu à l'Hermine. Nous arrivons à la fin de la première phase des fouilles. Il y aura sans doute une deuxième phase. Aujourd'hui, nous avons décidé avec les services de l'Etat, donc la Direction régionale des affaires culturelles, d'avoir une communication commune. Et nous attendons le rapport définitif de cette première phase de fouilles que nous n'avons pas au moment où je vous parle. Si vous me demandez mon sentiment, cela peut-être une valorisation de ces fouilles soit à l'intérieur du futur musée, soit dans les jardins. En aucun cas, il n'est question de destruction de ces fouilles exceptionnelles qui ont été découvertes : l'entrée du logis. Aujourd'hui le musée se fera sur site mais le musée ne peut se faire sur site que s'il y a une valorisation et une externalisation de ces pierres. Puisqu'aujourd'hui ces fouilles sont à 3,50 mètres et le cuvelage du futur musée est à 6 mètres. Aujourd'hui si ces fouilles sont laissées en état sur site et recouvertes, il n'y a pas de musée. Donc pour qu'il y ait un musée tel que nous le souhaitons, il va falloir que ces fouilles soient valorisées à l'extérieur, comme cela se fait beaucoup ailleurs. C'est ce qu'il s'est fait à Nantes où ils ont fait le même type de découverte, cela s'est fait dans d'autres villes de Bretagne historique. Nous travaillons main dans la main avec les services de l'État sur un sujet difficile, à une valorisation de ces fouilles et j'espère pouvoir revenir rapidement vers vous, vers le Conseil municipal lorsque nous aurons le rapport définitif de cette première phase de fouilles.

M. UZENAT : Serait-il possible car vous l'avez dit, il n'y a rien à cacher, d'envisager une réunion exceptionnelle de la Commission locale du secteur sauvegardé avec laquelle participe les associations chargées du patrimoine. Encore une fois, que nous puissions faire œuvre de transparence les uns avec les autres et puis réfléchir ensemble à la meilleure manière de valoriser ce patrimoine exceptionnel.

M. LE MAIRE : Oui pas de souci sur ce sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 14

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Semaine du Golfe - Edition 2023 - Convention

Mme Nadine PELERIN présente le rapport suivant :
La ville de Vannes est membre fondateur de la Semaine du Golfe.

En vue du bon déroulement de la douzième édition, programmée du 15 au 21 mai 2023, les parties ont souhaité convenir des modalités d'organisation au travers de la convention ci-annexée.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention « Semaine du Golfe » ci-annexée ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. AUFFRET : Cela fait 3 bordereaux que vous bottez en touche : sur « Un toit, deux générations » je n'ai pas eu de réponse, sur le règlement des associations, je n'ai pas eu de réponse et sur les services publics en breton, pas de réponse non plus. Peut-être que sur ce bordereau, vous pourrez me répondre, en tout cas je l'espère. Je profite de ce bordereau de convention avec la Semaine du Golfe, que nous voterons, pour évoquer le sujet de la venue de la frégate russe Shtandart à la Semaine du Golfe. Notre ville a fait preuve d'une solidarité exemplaire avec l'Ukraine depuis le début de l'invasion russe. Nous avons non seulement accueilli de nombreux réfugiés mais aussi organisé des actions de solidarité fortes avec l'Ukraine et un jumelage est en cours de discussion. A ce jour, 124 réfugiés ukrainiens sont toujours à la Cité Le Bris. C'est dans ce contexte que la Semaine du Golfe accueillera le trois-mâts russe Shtandart. Alors que la Russie est toujours en train de mener une guerre d'agression en Ukraine, le pavillon russe battra entre Port-Blanc et l'Île-aux-Moines pendant une semaine. La préfecture maritime a autorisé cette venue quand bien même les navires commerciaux et de loisir battant pavillon russe sont interdits de port dans l'Union européenne. Reconnaisant à demi-mot le malaise, la préfecture maritime a demandé d'afficher le drapeau russe de façon discrète afin que cela ne soit pas perçu comme une provocation. A titre personnel, je suis troublé et je trouve la démarche préventive du festival

Lorient Océans de ne pas collaborer avec le Shtandart appropriée. Je souhaite avoir votre positionnement Monsieur le maire sur cette situation qui émeut largement, bien au-delà du monde des soutiens actifs de l'Ukraine.

M. GILLET : Je vais répondre au titre de membre du directoire de la Semaine du Golfe. Tout d'abord, il faut savoir que ce bateau n'est pas propriété de la Russie. Ce bateau est propriétaire d'une association dont le siège social est en Allemagne aujourd'hui. Il faut savoir qu'à propos du skipper du bateau, sa femme est ukrainienne et son père est ukrainien. Il a des actions aujourd'hui en faveur de l'Ukraine. Gérard D'Aboville qui préside le directoire de la Semaine du Golfe, est allé personnellement en Ukraine avec un camion de médicaments. Il est revenu avec deux femmes ukrainiennes. Un courrier a été adressé par l'hôpital ukrainien en remerciement de l'action de Gérard D'Aboville. Le Préfet maritime nous a indiqué à nous, membres de la Semaine du Golfe qu'une réunion interservices avait traité précisément du cas du Shtandart le 13 juillet 2022. Il en est ressorti les éléments suivants : le Shtandart est un navire école, réplique d'une frégate du 18^{ème} siècle battant pavillon russe. Il participe depuis de nombreuses années à des fêtes maritimes. L'analyse de la direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture place ce navire hors du champ de la convention internationale SOLAS au regard de son statut de navire historique traditionnel. À ce titre, il peut être considéré hors du champ d'application du règlement Union Européenne qui prévoit l'interdiction d'accès aux ports français pour les navires battant pavillon russe. Dans ce contexte, il n'y a pas lieu de s'opposer à l'escale de ce bateau. Cette position a été confirmée par le secrétariat général des affaires européennes le 1er mars 2023. Ni le Maire de Vannes, ni l'association Semaine du Golfe n'a le droit et le pouvoir d'interdire la venue de ce bateau qui est autorisé par les affaires maritimes ainsi que les services de la douane.

M. LE MAIRE : Au-delà, de la Préfecture maritime, vous venez de le dire, il y a un avis du Ministère des affaires européennes étrangères français qui autorise ce bateau à être présent dans les fêtes maritimes. La Semaine du Golfe à travers son président directoire a sollicité directement l'avis du gouvernement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 15

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des emplois

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Le tableau des emplois doit être régulièrement adapté aux évolutions de l'organisation.

L'actualisation proposée porte sur :

- des intitulés de poste,
- des actualisations de temps de travail,
- des créations et suppressions de poste,
- des mises à jour de cadres d'emplois.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2023.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les modifications du tableau des emplois conformément à l'annexe jointe,
- d'autoriser le recours au recrutement d'agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. UZENAT : Etant donné que nous ne sommes pas représentés dans les instances, nous nous abstiendrons.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR	38	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	5	Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

DELIBERATION

Tableau des emplois – modification – Annexe 1

Direction Générale des Services :

Le poste correspondant au détachement sur fonction syndicale (F/H), est actualisé pour être mis en cohérence avec l'agent en poste, suite aux élections professionnelles du 8 décembre dernier.

→ Soit 0 ETP

Pôle Ressources et Citoyenneté :

Création d'un poste d'assistant social (F/H), à temps non complet 50%, à compter du 1er juillet 2023 afin de réduire les coûts actuels de prestation avec Co Résó.

Direction Vie Citoyenne :

Suppression du poste de référent citoyenneté (F/H).

Création d'un poste d'inspecteur salubrité (F/H), dans la catégorie B, de la filière technique, à temps complet. Celui-ci sera rattaché au service communal d'hygiène et de santé.

→ Soit 0 ETP Direction Vie Citoyenne

Direction des Finances :

Création d'un poste d'administrateur fonctionnel SI Financier – qualité comptable (F/H), au sein du service exécution budgétaire, à compter de septembre 2023, en catégories C et B de la filière administrative.

Suppression d'un poste d'agent de gestion comptable (F/H), à temps plein en catégorie C, dans la filière administrative.

→ Total Pôle Ressources et citoyenneté : +0,50 ETP

Pôle Technique :

Transformation du poste N°11862 de dessinateur prescripteur (F/H), en conducteur d'opérations (F/H)

Création d'un poste de conducteur d'opérations (F/H), au sein de la gestion du patrimoine bureau d'études.

→ Total Pôle Technique : +1,00 ETP

Pôle Animation – Education :

Direction Sports-Loisirs :

Création d'un poste d'adjoint au responsable des équipements sportifs (F/H), en catégories B/A, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Suppressions:

- du poste de chef d'équipe Nord, équipement de plein air (F/H), pour créer un poste d'agent technique de plein air, secteur Nord (F/H).
- du poste de chef d'équipe polyvalente des équipements sportifs couverts (F/H)

CONSEIL MUNICIPAL
Seance du 11/04/2023

DELIBERATION

Le poste de chargé d'opération événementiel, est rattaché au directeur des sports-loisirs et devient « responsable des événements sportifs (F/H).

Direction Culture :

Transformation du poste de directeur de l'événementiel (F/H), en responsable événementiel (F/H)

Direction Education :

Créations :

- d'un poste de coordonnateur jeunesse et inclusion (F/H), au sein de la coordination temps périscolaires (financé CAF).
 - d'un poste d'assistant administratif (F/H), au sein de la coordination temps périscolaires, en raison de l'absence prolongée d'un agent en maladie.
- ➔ Total Pôle Animation-Education : +2,00 ETP

Pôle Lien Social et Inclusion :

Suppression du poste de responsable du service animation sociale et prévention (F/H), à compter de la date de départ en retraite de l'actuel responsable.

Créations :

- d'un poste de référent budget (F/H) au sein de l'administration de pôle.
- d'un poste d'animateur au centre socio-culturel Henri Matisse (F/H), permettant d'intégrer des heures de vacations et faisant suite à la modification de poste d'animateur au centre socio-culturel de Ménimur et agent d'accueil à la maison des associations (F/H).

➔ Total Pôle Lien social et Inclusion : +1,00 ETP

SOLDE : + 4,50 ETP

Point n° : 16

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

FINANCES

Subventions aux associations

Mme Latifa BAKHTOUS présente le rapport suivant :

Après examen des demandes, il est proposé d'attribuer les subventions ci-annexées.

Vu l'avis des Commissions :

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers
Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'accorder les subventions aux associations précitées tel que mentionné en annexe ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR	42	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUEt, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOux, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	1	Annaïck BODIGUEL, Conseillère municipale

FINANCES

Subventions 2023 à diverses associations

Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé (Article 65748)

Subventions versées en une seule fois au vu de l'instruction du dossier de demande de subvention :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Citoyenneté	024	Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine des Toe et d'Afrique du Nord Canton du Morbihan (UNACITA)	Subvention de fonctionnement	132,00 €
		Union Nationale des Combattants section de Vannes (UNC)	Subvention de fonctionnement	145,00 €
				Total :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Culture	311	Alliance culturelle Orient-Occident	Subvention de fonctionnement	150,00 €
		Artisans Filmeurs Associés	Subvention de fonctionnement	3 000,00 €
		Association amicale Hermine & Sakura pour le développement des échanges culturels franco-japonais en Morbihan	Subvention de fonctionnement (ticket d'entrée)	150,00 €
		Association Art Pont	Subvention pour l'exposition de Bruno SENTIER	2 000,00 €
		Association Bodadeg Ar Sonerion Brogwened	Subvention pour la Fête de la Fédération	2 000,00 €
		Association classes maitrisiennes Bretagne sud (maîtrise de Vannes)	Subvention de fonctionnement	3 200,00 €
		Association des amis de la classe maitrisienne du pays de Vannes	Subvention de fonctionnement (ticket d'entrée)	150,00 €
		Cin'écran	Subvention pour l'Aqua ciné Concert du 10/03	250,00 €
		Couleurs de Bretagne	Subvention de fonctionnement	1 810,00 €
		Fédération Kanomp Breizh	Breizh a gan 2023 à Vannes	3 000,00 €
	Nova voce	Subvention de fonctionnement	285,00 €	
	312	Association des amis de la cathédrale de vannes (association pour la remise en valeur de la cathédrale (ARC))	Subvention de fonctionnement	3 150,00 €
		Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine du collège et lycée Saint Francois- Xavier de Vannes	Subvention de fonctionnement	1 500,00 €
	313	Association pour la conservation et la promotion de la bibliothèque de sfx	Subvention de fonctionnement	150,00 €
				Total :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Finances	024	Association pour la Formation la Promotion et le Soutien du Conseil des Prud Hommes de Vannes	Subvention de fonctionnement	400,00 €
			Total :	400,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Pôle lien social et inclusion	424	Association Morbihannaise d'Insertion Sociale et Professionnelle / AMISEP (Hébergement temporaire)	Subvention de fonctionnement	4 573,00 €
	425	UNAFAM 56 (Union nationale des familles et amis des malades psychiques)	Subvention de fonctionnement	170,00 €
	428	France Bénévolat Morbihan	Subvention de fonctionnement	50,00 €
			Total Pôle Social :	4 793,00 €

VILLE de VANNES

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

Direction Fonction

Seance du 11-04-2023

		Association	Objet de la subvention	Montant
Sports	30	Association Shoshin	Subvention spécifique : Mixité des pratiques sportives - Sport santé	500,00 €
			Subvention spécifique : Mixité des pratiques sportives - Sport santé	1 000,00 €
		Association Sportive de Ménimur - Section Football	Subvention Spécifique : Mixité des pratiques sportives - Socio-sport	5 000,00 €
		Cercle d'Aviron de Vannes	Subvention spécifique : Mixité des pratiques sportives - Sport santé	500,00 €
		Cercle d'Escrime pays de Vannes	Subvention spécifique : Mixité des pratiques sportives - Sport santé	1 000,00 €
			Subvention Spécifique : Mixité des pratiques sportives - Socio-sport	306,00 €
		Club subaquatique des vénètes	Subvention Spécifique : Mixité des pratiques sportives - Socio-sport	300,00 €
			Subvention spécifique : Mixité des pratiques sportives - Sport handicap	240,00 €
		Comité départemental sport adapté Morbihan	Subvention spécifique : Mixité des pratiques sportives - Sport handicap	1 000,00 €
		Judo Club du Morbihan	Subvention Spécifique : Mixité des pratiques sportives - Socio-sport	1 200,00 €
		Loisirs et Sports Pour Tous	Subvention spécifique : Mixité des pratiques sportives - Sport santé	1 000,00 €
		UCKNEF Vannes Basket Ball	Subvention Spécifique : Mixité des pratiques sportives - Socio-sport	1 000,00 €
		Vannes Agglo Natation	Subvention Spécifique : Mixité des pratiques sportives - Socio-sport	250,00 €
			Subvention spécifique : Mixité des pratiques sportives - Sport handicap	2 000,00 €
	Vannes Menimur Tennis Club	Subvention Spécifique : Mixité des pratiques sportives - Socio-sport	5 000,00 €	
	Vannes Olympique Club	Subvention Spécifique : Mixité des pratiques sportives - Socio-sport	1 080,00 €	
	Vannes Trampoline Golfe Morbihan UCK NEF	Subvention spécifique : Sportif de Haut Niveau	600,00 €	
	Vannetaise Athletic Club - Section Handball	Subvention spécifique : Mixité des pratiques sportives - Sport santé	392,00 €	
	326	Archers de Richemont	Subvention spécifique : Manifestations - Organisation des Run Archery	285,00 €
		ASPTT	Subvention spécifique : Manifestations - Gwened'Avantur	1 000,00 €
		Badminton Club Vannetais	Subvention spécifique : Manifestations - 17ème tournoi du Golfe	1 050,00 €
		Breizh Hockey Vannes Agglo	Subvention spécifique : Manifestations - Breizh Hockey Games	777,00 €
		Cercle d'Escrime Pays de Vannes	Subvention spécifique : Manifestations - Organisation de la coupe de Bretagne N3 et des championnats de Bretagne	428,00 €
		G.Ro.L (Groupe Roller Loisirs)	Subvention spécifique : Manifestations - GROL Race	1 000,00 €
Subvention spécifique : Manifestations - Roller is coming			383,00 €	
Subvention spécifique : Manifestations - Tournoi de Roller Derby			248,00 €	
Handball Pays de Vannes		Subvention spécifique : Manifestations - Organisation des finales de secteur de la coupe de France	495,00 €	
Societe de Tir l'Impact		Subvention spécifique : Manifestations - Organisation d'une compétition interclubs	150,00 €	
Société des Régates de Vannes		Subvention spécifique : Manifestations - 12ème édition GMT	1 035,00 €	
Tennis Club Vannetais		Subvention spécifique : Manifestations - Open Rémi Demousseaux	626,00 €	
UCK NEF Billard Vannetais	Subvention spécifique : Manifestations - Organisation des finales R1 et R2	195,00 €		
UCK NEF Vannes Basket Ball	Subvention spécifique : Manifestations - 24h du Basket	150,00 €		

DELIBERATION

Seance du 11-04-2023

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Sports	326	Vannes Ménimur Tennis Club	Subvention spécifique : Manifestations - 31ème Tournoi Open de Tennis	2 250,00 €
		Vannes Olympique Club	Subvention spécifique : Manifestations - Mini Bercy	2 843,00 €
			Subvention spécifique : Manifestations - Gwened Cup	3 540,00 €
			Subvention spécifique : Manifestations - Women Gwened Cup	440,00 €
		Vannes Synchro	Subvention spécifique : Manifestations - Organisation d'un spectacle de natation artistique	195,00 €
		Vannes Trampoline Golfe Morbihan UCK NEF	Subvention spécifique : Manifestations - Organisation des finales des championnats de France de tumbling	5 139,00 €
		Vénètes Triathlon	Subvention spécifique : Manifestations - Aquathlon	315,00 €
Total :				44 912,00 €

Total général accordé pour les subventions de fonctionnement :	71 177,00 €
---	--------------------

Subventions d'équipement (Article 20421)

Subvention versée en une fois après présentation de justificatifs prévus lors de l'instruction du dossier :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
Finances	024	Association pour la Formation la Promotion et le Soutien du Conseil des Prud Hommes de Vannes	Renouvellement des codes	100,00 €
Total :				100,00 €

Total général accordé pour les subventions d'équipement	100,00 €
--	-----------------

Total délibération	71 277,00 €
---------------------------	--------------------



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

**DECISIONS DU MAIRE PRESENTEES
AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023**



1. Tickets Sports Nature Culture - Tarifs 2023
2. Vannes Côté Jardin - Tarifs 2023
3. Compétence n°15 - Exercice du droit de préemption
Local d'activités n°12 - 22 place Henri Auffret
4. Augmentation des tarifs du parking République



DELIBERATION

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Administration Pôle Animation

SPORTS - LOISIRS

**Tickets Sports Nature Culture
Tarifs 2023**

Compétence n° : 2

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2022 fixant les tarifs des services municipaux,

DECIDE

Article 1 : de fixer les tarifs à la demi-journée des opération Tickets sport nature culture applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour l'année civile :

QUOTIENT	TARIF DEMI-JOURNÉE
EXTERIEUR	11,61 €
A3	10,55 €
A2	de 9,64 € à 10,55 €
A1	de 7,05 € à 9,64 €
B	de 5,60 € à 7,04 €
C	de 4,46 € à 5,59 €
D	de 3,11 € à 4,45 €
E	de 2,07 € à 3 €
F / G / H	2,00 €

VANNES, le 30 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives au Droit de Prémption Urbain, notamment les articles L.210-1 et suivants, L.213-1, L.300-1, R.213-4 et suivants,

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
AFFAIRES FONCIERES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2018, confirmant l'application du Droit de Prémption Urbain aux zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme,

Compétence n°15
Exercice du droit de préemption
Local d'activités n°12 - 22 place Henri
Auffret

Vu l'article L 2122-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le point n° 15 de la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2022, prise conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°22Z1110, reçue en Mairie le 7 décembre 2022 de Maître Grégoire MITRY, Notaire à NANTES 44000, notifiant la cession par la Banque Populaire Grand Ouest, domiciliée 15 boulevard de la Boutière à SAINT GREGOIRE 35760, du volume n°12 – local d'activités n°12 du PATIO VERDE situé 22 Place Henri Auffret à Vannes, cadastré section AR numéros 288,290,292, au prix de deux cent dix mille euros (210 000 €), frais de commission d'agence d'un montant de dix-sept mille six cent quarante euros Toutes Taxes Comprises (17 640 € TTC) en sus,

Vu le courrier du Maire du 13 janvier 2023 sollicitant la communication de pièces complémentaires et la visite du bien,

Vu la réception complète des pièces sollicitées auprès du notaire et de la Banque Populaire Grand Ouest le 17 janvier 2023,

Vu la visite du bien le 27 janvier 2023 avec la direction immobilière de l'Etat,

Vu l'avis du Domaine daté du 9 février 2023 et réceptionné le 9 février 2023, sur la valeur vénale du bien objet de la présente décision,

Considérant que le quartier de Ménimur est un quartier prioritaire qui fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine afin de transformer l'habitat, de favoriser la mixité sociale et l'accès aux services et aux commerces, l'acquisition du « volume n°12 - local d'activités n° 12 » dans l'immeuble PATIO VERDE qui jouxte les propriétés communales formées des locaux d'activités n°7,8,9 et 11 permet de poursuivre le projet de la collectivité d'élargir l'offre commerciale et de services afin de développer l'attractivité du quartier,

DELIBERATION

Considérant que le projet de renouvellement urbain à Ménimur répond aux objectifs définis par les articles L 101-2, L210-1 et L300-1 du code de l'urbanisme à savoir permettre la complémentarité des fonctions résidentielles, commerciales, de service et équipements publics en cœur de quartier.

DECIDE

Article 1^{er} : de préempter le volume n°12 – local d'activités n°12 du PATIO VERDE situé 22 Place Henri Auffret à Vannes, cadastré section AR numéros 288,290,292, propriété de la Banque Populaire Grand Ouest domiciliée 15 boulevard de la Boutière à SAINT GREGOIRE 35760, au prix de deux cent dix mille euros hors taxes (210 000 € HT) frais de commission d'agence d'un montant de dix-sept mille six cent quarante euros Toutes Taxes Comprises (17 640 € TTC) en sus - numéro d'enregistrement de la DIA 22Z1110.

Article 2 : de décider que cette acquisition sera régularisée par acte notarié, aux frais de la Commune.

Article 3 : de notifier cette décision de préemption à Maître Grégoire MITRY, notaire souscripteur de la déclaration d'intention d'aliéner, à la Banque Populaire Grand Ouest, propriétaire de ce local d'activités et à la personne morale mentionnée dans la déclaration d'intention d'aliéner qui avait l'intention d'acquérir le bien.

Article 4 : Une ampliation est transmise à Monsieur le Préfet.

NB : Le délai de recours auprès du tribunal administratif de Rennes est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

VANNES, le

Le Maire

David ROBO

:

DELIBERATION



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Juridique

AFFAIRES JURIDIQUES

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Augmentation des tarifs du parking République

Vu la proposition d'augmentation tarifaire en date du 14 février 2023,

Considérant que le contrat de concession prévoit une formule de calcul qui détermine le plafond annuel de l'augmentation,

Considérant que la grille tarifaire proposée, bien que dérogatoire à la formule contractuelle, s'inscrit en deçà du plafond considéré.

Compétence n° : 4

DECIDE

Article 1 : La proposition d'augmentation tarifaire, de la société Indigo Infra, en date du 14 février 2023, pour les tarifs abonnés et tarifs horaires du parking République, est approuvée.

Article 2 : Les tarifs du parking République, à compter du 1^{er} avril 2023, sont donc les suivants.

Tarifs abonnés :

		Actualisation T.T.C. avec TVA à 20%		Derniers tarifs T.T.C. 01/02/2022		Tarifs T.T.C. proposés 01/04/2023		Variations	
				1/10 eu 30/04	1/5 eu 30/09	1/10 eu 30/04	1/5 eu 30/09		
TVA : 20,00%									
Tarifs abonnés									
Permanent	mois	113,48 €		97,80 €		105,00 €		7,36%	
	trimestre	322,08 €		277,50 €		299,75 €		7,84%	
	semestre	609,12 €		525,00 €					
	année	1 134,80 €		978,00 €		1 102,50 €		12,73%	
	année PMA	104,02 €		89,65 €		96,25 €		7,36%	
Nuit + Dim & JF	mois	53,40 €		46,00 €		48,00 €		4,35%	
	trimestre	143,52 €		123,00 €		136,80 €		11,22%	
	semestre	270,35 €		231,00 €					
	année	508,99 €		438,00 €		504,00 €		15,07%	
	année PMA	48,95 €		41,00 €		44,00 €		7,32%	
		15 019,47 €		12 945,59 €		15 019,47 €		16,02%	

Tarifs horaires :

temps début	temps fin	Actualisation TTC *VAa 20 %		Derniers tarifs T.T.C. 01/02/2022		Tarifs T.T.C. proposés 01/04/2023	
		RS	HS	1/10 au 30/04	1/5 au 30/09	1/10 au 30/04	1/5 au 30/09
0:01	0:15			0,60 €	0,90 €	0,70 €	0,90 €
0:16	0:30	1,328 €	1,592 €	1,10 €	1,70 €	1,30 €	1,80 €
0:31	0:45			1,50 €	2,40 €	1,70 €	2,50 €
0:46	1:00	2,125 €	3,453 €	1,80 €	3,00 €	2,10 €	3,20 €
1:01	1:15			2,20 €	3,50 €	2,60 €	3,90 €
1:16	1:30			2,70 €	4,20 €	3,10 €	4,60 €
1:31	1:45			3,20 €	4,90 €	3,60 €	5,20 €
1:46	2:00	4,250 €	6,109 €	3,70 €	5,30 €	4,10 €	5,80 €
2:01	2:15			4,20 €	5,80 €	4,60 €	6,40 €
2:16	2:30			4,70 €	6,30 €	5,10 €	7,00 €
2:31	2:45			5,00 €	6,80 €	5,50 €	7,50 €
2:46	3:00	6,109 €	8,367 €	5,30 €	7,20 €	5,90 €	8,00 €
3:01	3:15			5,50 €	7,60 €	6,20 €	8,40 €
3:16	3:30			5,70 €	8,00 €	6,50 €	8,80 €
3:31	3:45			5,90 €	8,40 €	6,80 €	9,20 €
3:46	4:00			6,10 €	8,80 €	7,10 €	9,60 €
4:01	4:15			6,30 €	9,00 €	7,30 €	9,90 €
4:16	4:30			6,50 €	9,20 €	7,50 €	10,20 €
4:31	4:45			6,70 €	9,40 €	7,70 €	10,50 €
4:46	5:00	7,269 €	11,156 €	6,90 €	9,60 €	7,90 €	10,80 €
5:01	5:15			7,10 €	9,80 €	8,10 €	11,10 €
5:16	5:30			7,20 €	10,00 €	8,30 €	11,40 €
5:31	5:45			7,30 €	10,20 €	8,50 €	11,70 €
5:46	6:00			7,40 €	10,40 €	8,70 €	12,00 €
6:01	6:15			7,50 €	10,60 €	8,80 €	12,30 €
6:16	6:30			7,60 €	10,80 €	8,90 €	12,60 €
6:31	6:45			7,70 €	11,00 €	9,00 €	12,90 €
6:46	7:00			7,80 €	11,20 €	9,10 €	13,20 €
7:01	7:15			7,90 €	11,40 €	9,20 €	13,40 €
7:16	7:30			8,00 €	11,60 €	9,30 €	13,60 €
7:31	7:45			8,10 €	11,80 €	9,40 €	13,80 €
7:46	8:00			8,20 €	12,00 €	9,50 €	14,00 €
8:01	8:15			8,30 €	12,20 €	9,60 €	14,20 €
8:16	8:30			8,40 €	12,40 €	9,70 €	14,40 €
8:31	8:45			8,50 €	12,60 €	9,80 €	14,60 €
8:46	9:00	9,961 €	15,140 €	8,60 €	12,80 €	9,90 €	14,80 €
9:01	9:15			8,80 €	13,00 €	10,00 €	15,00 €
9:16	9:30			9,00 €	13,20 €	10,10 €	15,20 €
9:31	9:45			9,20 €	13,40 €	10,20 €	15,40 €
9:46	10:00			9,40 €	13,60 €	10,30 €	15,60 €
10:01	10:15			9,60 €	13,80 €	10,40 €	15,80 €
10:16	10:30			9,80 €	14,00 €	10,50 €	16,00 €
10:31	10:45			10,00 €	14,20 €	10,60 €	16,20 €
10:46	11:00			10,20 €	14,40 €	10,70 €	16,40 €
11:01	11:15			10,40 €	14,60 €	10,80 €	16,60 €
11:16	11:30			10,60 €	14,80 €	10,90 €	16,80 €
11:31	11:45			10,80 €	15,00 €	11,00 €	17,00 €
11:46	12:00	14,609 €	18,326 €	11,00 €	15,20 €	11,00 €	17,00 €
	24:00	20,586 €	23,242 €	13,00 €	16,00 €	14,00 €	18,00 €

Au-delà de 24h, par tranche de 6 heures de stationnement:

4,50 €

Article 3 : La présente décision sera affichée et notifiée aux intéressés et transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan. Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans les 2 mois à compter de sa notification.

VANNES, le

Le Maire

David ROBO

La présente décision municipale
a été publiée

:

DELIBERATION



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

CULTURE-EVENEMENTIEL

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vannes Côté Jardin
Tarifs 2023**

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2022 fixant pour 2023 l'évolution des tarifs municipaux,

DECIDE

Article 1 : D'appliquer, dans le cadre de la manifestation « Vannes Côté Jardin », des 6 et 7 mai 2023, les tarifs concernant les surfaces d'exposition proposées ainsi que les chapiteaux à louer suivants :

Emplacements délimités au sol pour 2 jours		Location chapiteaux pour 2 jours	
9 m ²	40 €	3m x 3m	170 €
15 m ²	60 €	4m x 4m	220 €
25 m ²	110 €	5m x 5m	255 €
50 m ²	220 €		
80 m ²	280 €		

VANNES, le 16 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

: 16 mars 2023

PROPOSITION DE DELIBERATION – VANNES POUR TOUS

Révision des tarifs des Halles

M. AUFFRET : Il s'agit d'un projet de délibération qui vise à revenir sur les tarifs proposés aux commerçants des halles et de rétablir la dégressivité pour les commerçants les plus assidus.

Lors de sa séance du 14 novembre 2022, le Conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales a donné diverses délégations au Maire et notamment celle « de fixer, dans les limites prévues par délibérations de cadrage annuelles, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ». En application de cette délibération, je vous propose en ce qui concerne les tarifs appliqués aux commerçants de la Halle des Lices : de donner tout pouvoir au maire pour rétablir une dégressivité du tarif pour les présences supérieures à 270 jours, soit 5,2 jours de présence par semaine en moyenne pour une année de 52 semaines, de donner tout pouvoir au maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

M. LE MAIRE : M. LE BRUN, Maire-adjoint au commerce a vu les commerçants de la halle il y a une dizaine de jours. Les réunions de travail vont se poursuivre avec ces commerçants. Le règlement évoluera ou pas sur les négociations de M. LE BRUN avec les représentants des commerçants de la Halle des Lices. Il y a un processus très clair ensuite. A partir du moment où le Maire propose au Conseil municipal une modification du règlement et des loyers réglés par les commerçants, il y a tout d'abord un passage en commission Halles et marchés, puis en commission municipale, puis en Conseil municipal. La proposition que me fera M. LE BRUN empruntera ce même chemin, empruntés par toutes les délibérations soumises à notre Conseil municipal.

M. UZENAT : Je sais que normalement, il n'y a pas de débat en fin de Conseil sur les propositions de délibération. Simplement quand vous évoquez le processus de décision, nous en sommes tout à fait d'accord, mais si nous reprenons la délibération qui a été soumise au vote du Conseil municipal du mois de décembre, sur les tarifs, vous nous aviez dit qu'il n'y avait pas de difficulté. La réalité c'est que le point tarifaire n'a été mis à l'ordre du jour de la commission des halles et marchés qu'au mois de janvier suivant, donc après le vote du Conseil municipal. Alors qu'en toute logique, le débat aurait dû avoir lieu avant, avec notamment les représentants des commerçants. C'était le premier point. Donc sur le règlement intérieur de la Halle, si vous nous dites que ça va suivre ce parcours tant mieux. Si vous pouvez faire en sorte que les élus soient informés et associés, ce sera évidemment une meilleure chose. Enfin, sur le comité consultatif commerce et attractivité, là encore, ce sont des anciennes commissions extramunicipales. Il semblerait intéressant d'avoir un temps d'échange assez ouvert avec les associations de commerçants sur à la fois la question des loyers, du règlement intérieur, parce que visiblement sur le règlement intérieur, il semble qu'il y ait une disparité très grande de traitement en fonction des dates d'arrivée des commerçants où justement les situations diffèrent très fortement, et où sur l'alignement possible auquel vous réfléchiriez. Derrière, il pourrait y avoir des sujets de droit assez conséquents. Après ces multiples modifications qui ont bousculé uns et les autres, il semblerait important de pouvoir apaiser, retrouver le temps de la concertation. Si jamais la décision est soumise au Conseil municipal du mois de juin, que dans les semaines qui viennent, il puisse y avoir ces temps de concertation approfondie et avec les commerçants et

DELIBERATION

leurs associations et avec les élus dans leur diversité, là aussi sur un sujet d'intérêt municipal. Vous n'en disconviez pas.

M. LE MAIRE : Deux choses. Il n'y a pas de polémique dans mes propos. J'appelle tous les groupes d'opposition à être présents lorsque la commission Halles et marchés se réunit. A la dernière réunion, il n'y avait que la majorité qui était présente ainsi que M. RIOU, pas les deux autres groupes. Notre volonté dans ce toilettage ou cette refonte du règlement intérieur de la Halles des Lices et des loyers, est de rendre ces halles toujours aussi attractives. Un certain nombre de commerçants jouent très fortement le jeu, d'autres ne le jouent pas. Certains sont des locomotives, d'autres ne le sont pas. Il y a un moment où nous ne pouvons pas traiter tout le monde de la même façon. Tout à l'heure M. UZENAT, vous parliez sur un autre bordereau du coût de l'alimentation, etc. Nous devons faire en sorte que ceux qui se rendent aux halles, parce que parfois acheter des produits aux halles, ça peut aussi être moins cher qu'acheter en grande surface, puissent trouver quotidiennement ou quasi quotidiennement l'ensemble ou une grande majorité des commerçants qui ont pris un emplacement au sein de ces halles. Aujourd'hui nous avons des jours où trop peu de commerçants sont présents. Donc retour au mois de juin pour ce règlement.

M. UZENAT : Vous avez évoqué notre présence lors de la commission Halles et marchés, je voulais simplement dire, car j'en ai échangé avec ma collègue Laetitia DUMAS qui nous représente dans ce groupe, Laetitia DUMAS qui comme tout le monde le sait, est toujours en activité. Il est arrivé, sans revenir sur le cas précis de cette convocation, mais il est arrivé que la convocation parvienne grosso modo une dizaine de jours avant. Quand vous avez des obligations professionnelles, une dizaine de jours, je suis désolé de le dire, il n'est pas possible d'annuler un rendez-vous qui était prévu de longue date. J'invite simplement, parce que cette commission ne se réunit quand même pas tous les trois quatre matins, de donner de la visibilité pour permettre notamment à celles et ceux qui sont en activité de pouvoir y participer, ce serait une très bonne chose. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : M. AUFFRET, vous maintenez votre proposition de délibération ?

M. AUFFRET : Si le calendrier est celui de juin et si les conseillers municipaux de l'opposition sont aussi impliqués dans la discussion...

M. LE MAIRE : Pas dans la discussion, vous n'allez pas venir discuter M. AUFFRET. Chacun sa place, raison gardée.

M. AUFFRET : Non, si nous sommes consultés, vous m'avez bien compris. Je retire donc mon bordereau.

M. LE MAIRE : C'est la fin de cette séance, vous avez dû recevoir un mail pour vous prévenir de la tenue d'une séance du Conseil municipal exceptionnelle le 9 juin pour désigner nos représentants pour les élections sénatoriales.

Fin de séance : 20h05

Le Maire,

David ROBO